

La prison du Pied-du-Courant à Montréal : une étape dans l'évolution de l'architecture pénitentiaire au Bas-Canada et au Québec

Luc Noppen

Volume 3, Number 1, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1077379ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1077379ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

UAAC-AAUC (University Art Association of Canada | Association d'art des universités du Canada)

ISSN

0315-9906 (print)

1918-4778 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Noppen, L. (1976). La prison du Pied-du-Courant à Montréal : une étape dans l'évolution de l'architecture pénitentiaire au Bas-Canada et au Québec. *RACAR : Revue d'art canadienne / Canadian Art Review*, 3(1), 36–50.
<https://doi.org/10.7202/1077379ar>

La prison du Pied-du-Courant à Montréal: une étape dans l'évolution de l'architecture pénitentiaire au Bas-Canada et au Québec.¹

Le ministère des Affaires culturelles du Québec a annoncé récemment la sauvegarde de la prison du Pied-du-Courant à Montréal. Cet édifice ancien, situé au coin des rues Craig et De Lorimier (Fig. 1 et 2), a été utilisé de 1836 à 1912 alors que fut ouverte l'actuelle prison de Bordeaux, près de la rivière des Prairies. Nous établirons dans cet essai l'historique de l'édifice en relation avec l'évolution du système de détention et nous tenterons de dégager ses caractéristiques architecturales. C'est sur la base de telles considérations que la prison du Pied-du-Courant a pu être sauvée de la démolition, puisque ces données ont mis en évidence les qualités de l'édifice et son rôle dans le renouvellement de l'architecture pénitentiaire au Bas-Canada et au Québec. Ces éléments se sont ajoutés bien entendu à la connaissance des événements qui font de cette prison un lieu historique national.

L'architecture d'une prison est avant tout le reflet du système de détention qui y est en vigueur et elle témoigne des préoccupations (ou de l'absence de préoccupations) d'une société en matière de détention et de réhabilitation. Pour mieux situer l'édifice dont il est question dans cette étude, il convient donc de tracer les grandes lignes de l'évolution de l'architecture pénitentiaire, surtout en Amérique du Nord, au début du XIXe siècle.

Liste des abréviations (Références et notes et légendes des figures)

OOA	— Ottawa, Archives publiques du Canada
QMA	— Montréal, Archives nationales du Québec
QMBN	— Montréal, Bibliothèque nationale du Québec
QQA	— Québec, Archives nationales du Québec
QQIBC	— Québec, Inventaire des Biens culturels

1. Ce texte fait suite à un rapport de l'auteur: *Dossier d'inventaire architectural de la Prison du Pied-du-Courant à Montréal*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1976, 212 pages.

1. Évolution de l'architecture pénitentiaire en Europe et en Amérique du Nord

La prison considérée comme lieu de détention préventive et appartenant à un système de réhabilitation ne remonte guère plus loin qu'au milieu du XVIIIe siècle.² Jusque-là, cachots et autres lieux de réclusion n'étaient utilisés que temporairement par des détenus qui attendaient leur condamnation. La punition corporelle et la peine de mort étaient le tribut des criminels alors que le bannissement était généralement imposé aux opposants du régime en place. Cette état de choses suscita un éveil des consciences au XVIIIe siècle. Plusieurs précurseurs, parmi lesquels le marquis italien Cesare Bonesana Beccaria, le Français J.-T.-P. Vilain et

2. L'ouvrage le plus synthétique sur l'évolution des prisons est celui de Norman B. Johnston, *The Human Cage: a Brief History of Prison Architecture* (New York, 1973).



FIGURE 1. Vue actuelle de la prison du Pied-du-Courant, au centre du complexe de la Société des Alcools.

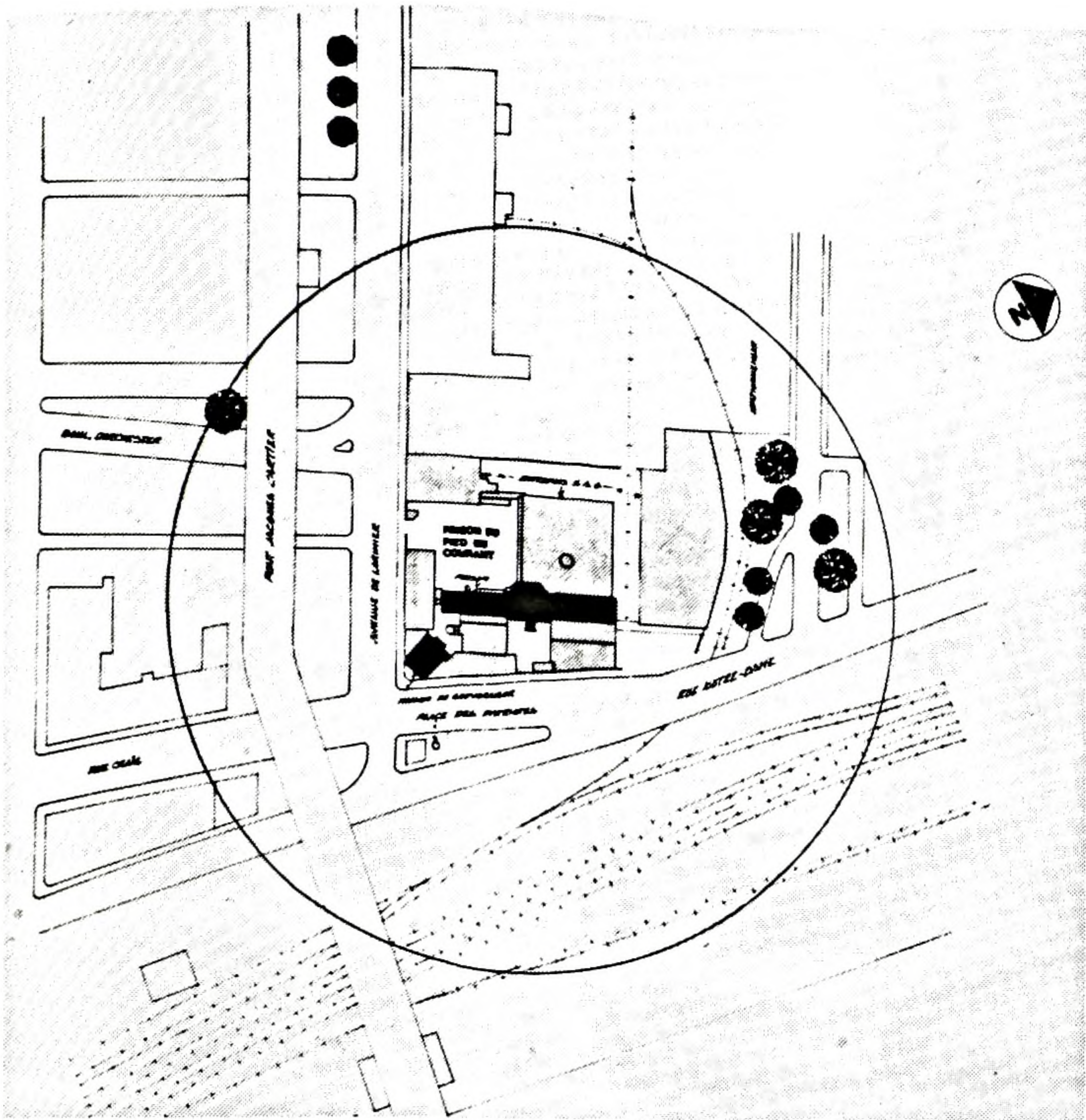


FIGURE 2. Plan du site de la prison du Pied-du-Courant. (Dessin de Pierre d'Anjou et Georges Leonidoff).

l'Anglais John Howard³ préconisèrent la réhabilitation des criminels par la détention en insistant sur la valeur curative du travail pour les détenus. John Howard en particulier insista sur la nécessité d'améliorer les conditions d'hygiène dans les prisons, de classer les détenus selon l'importance du délit et de les séparer selon leur sexe. Pour favoriser la réhabilitation au lieu d'encourager le vice, il proposa l'emprisonnement cellulaire individuel.⁴

Ces idées d'avant-garde donnèrent naissance à une série d'expériences architecturales intéressantes en Europe.⁵ mais le progrès le plus remarquable dans ce domaine fut sans contredit réalisé aux États-Unis. Héritiers de la tradition pénale britannique, les Américains remodelèrent leur système judiciaire et pénitentiaire dès la fin du XVIII^e siècle. La « Walnut Street Prison » de Philadelphie fut une des premières prisons où les principes de John Howard furent appliqués, du moins partiel-

lement.⁶ Peu après 1800, deux tendances principales vont naître de ces nouvelles théories et chacune de ces tendances aura une prison comme modèle expérimental: ce seront les prisons de Auburn, dans l'état de New-York et de Philadelphie, en Pennsylvanie.⁷

La prison de Auburn fut construite en 1816. En 1819 on y introduisit le système d'emprisonnement individuel en modifiant le plan original. Sur le plan architectural, le modèle auburnien se définit comme suit: les cellules sont disposées sur deux rangs adossés et superposées pour former un bloc cellulaire de plusieurs étages construit dans un édifice qui l'englobe de manière à dégager des couloirs de circulation sur les côtes (Fig. 3). Chaque étage de cellules est accessible par des escaliers et des passerelles métalliques. Les murs extérieurs qui enveloppent le bloc cellulaire constituent en fait la muraille de la prison et c'est par là que les cellules sont éclairées et ventilées. En effet, les portes des cellules sont grillagées et font face aux fenêtres extérieures.⁸ À Auburn, les prisonniers travaillent en atelier le jour et sont enfermés individuellement la nuit, mais pour maintenir l'isolement des détenus on impose la règle du silence dans les lieux communs (ateliers, réfectoires). La prison la plus célèbre érigée d'après le modèle auburnien fut sans contredit Sing-Sing, située à Mount-Pleasant non loin de New-York.

La Pennsylvanie avait déjà amorcé un renouveau avec la « Walnut Street Prison » peu avant 1800. Les préoccupations humanitaires des Quakers issus de William Penn ne s'arrêtèrent cependant pas là. Lors d'un concours en 1821, les plans de l'architecte anglais John Haviland furent sélectionnés pour la construction d'une nouvelle prison à Philadelphie.⁹ Les législateurs de l'état optèrent

3. Voir à ce sujet: Helen Rosenau, *Social Purpose in Architecture. Paris and London Compared, 1760-1800* (Londres, 1970), 93.

4. John Howard, *The State of the Prisons*, édition de 1784 (New York, 1929).

5. Helen Rosenau, *op. cit.*, 93 et suivantes; Norman B. Johnston, *op. cit.*, 16-28; D.L. Howard, *The English Prisons. Their Past and their Future* (Londres, 1960).

6. C.E. Pertson « Early Prisons » *Journal of the Society of Architectural Historians*, XII, no 4 (décembre 1953), 26-30; et Orlando F. Lewis, *The Development of American Prisons and Prison Customs (1776-1845)* (Montclair, N.J., 1967), 26-30.

7. Cette distinction est clairement établie par les visiteurs des deux institutions, dont: Gustave de Beaumont et Alexis de Tocqueville, *On the Penitentiary System in the United States and its Applications in France (1830)* (Southern Illinois University Press, 1964), et M. Demetz et M.-C.-A. Blouet, *Rapport sur les pénitenciers des États-Unis* (Paris, 1837).

8. Les plans de cette prison sont reproduits dans le rapport de Demetz et Blouet, *op. cit.*, en annexe.

9. N.B. Johnston, « John Haviland, Jailor to the World, » *Journal of the Society of Architectural Historians*, XXII, no 2 (mai 1964), 101-105.

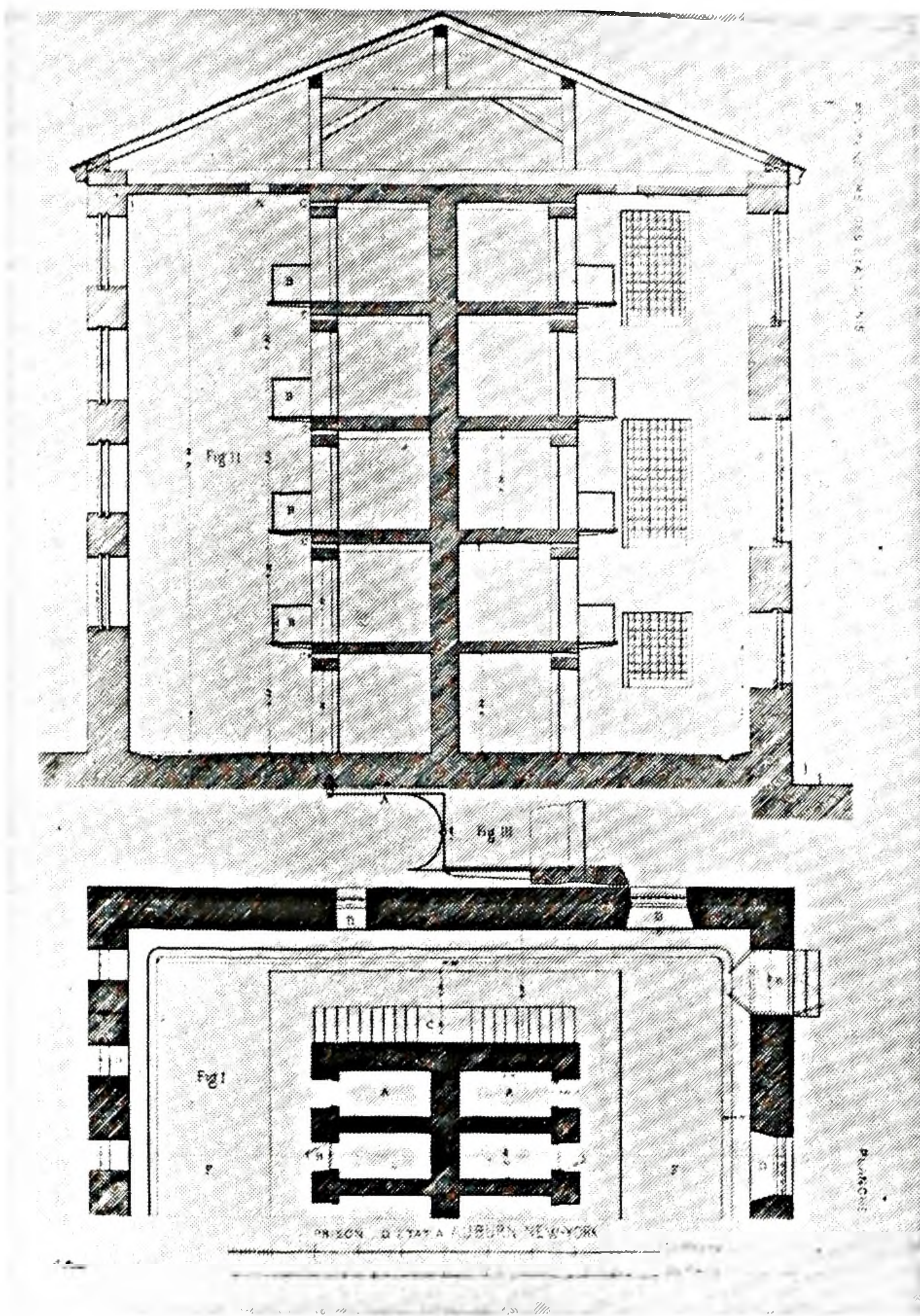


FIGURE 3. Plan de la prison d'Auburn en 1830. (Extrait du rapport de Demetz et Blouet).

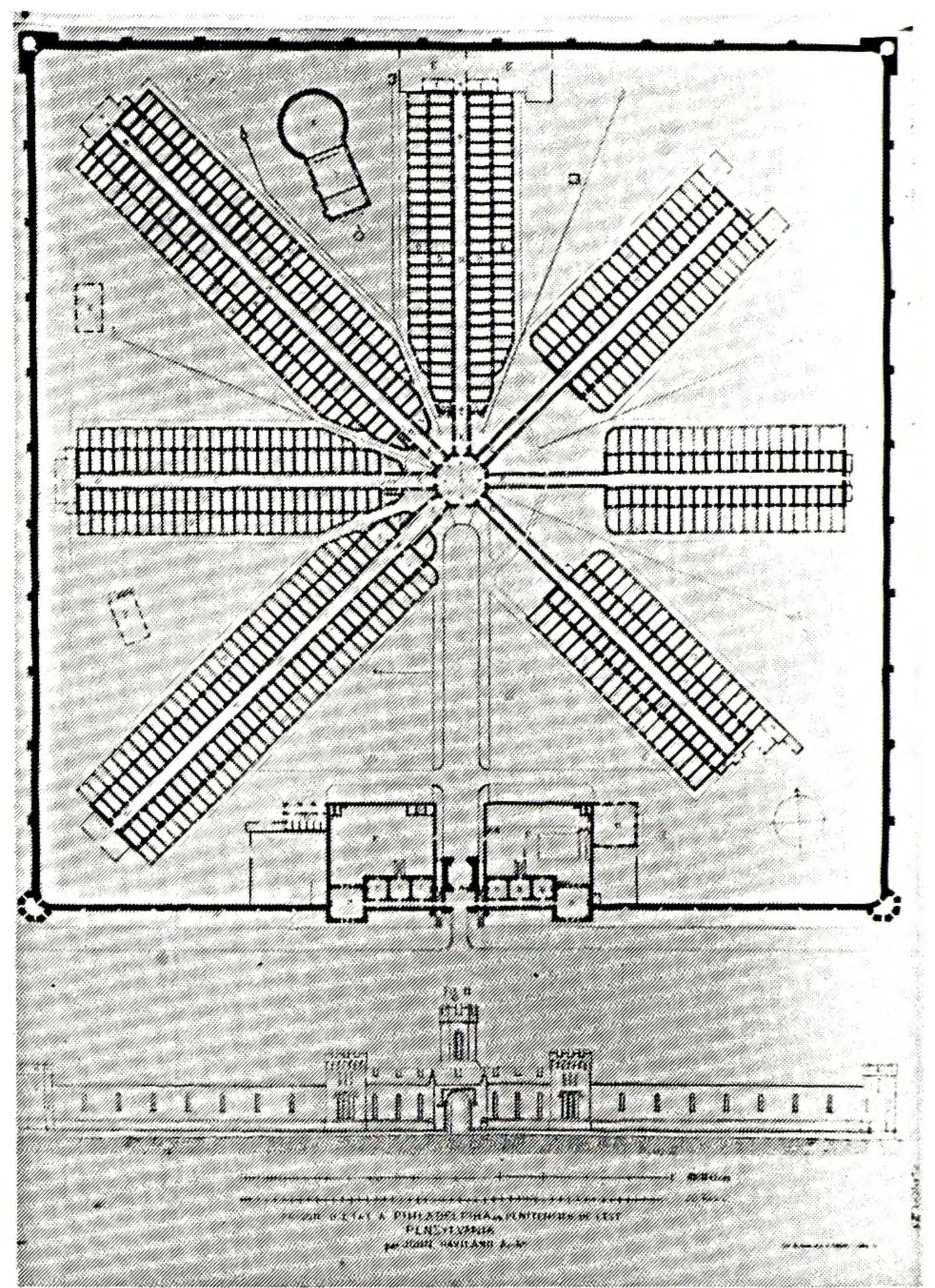


FIGURE 4. John Haviland. Plan de la prison de Philadelphie en 1830. (Extrait du rapport de Demetz et Blouet).

pour l'emprisonnement cellulaire individuel et continu. Toutefois, afin de rendre cet isolement moins intolérable, l'on faisait travailler les prisonniers dans leur cellule.

Le plan de John Haviland fut à l'origine du « système de Philadelphie » qui s'est répandu dans le monde entier. Il s'agissait en effet d'une conception architecturale audacieuse qui appuyait le renouveau pénitentiaire. Autour d'un bloc central rayonnent des ailes composées d'un long couloir, flanqué de cellules qui donnent sur les façades extérieures (Fig. 4). De l'observatoire central, on peut ainsi surveiller constamment les allées et venues à l'intérieur et autour de la prison. De plus, les détenus bénéficient d'un éclairage et d'une ventilation directe, chaque cellule ayant une fenêtre.

Aux États-Unis c'est surtout le type auburnien qui connut une grande diffusion au XIXe siècle, notamment à cause du coût peu élevé des constructions et de la rentabilité des ateliers dans un tel système. Par contre, l'Europe adopta presque unanimement le système de Philadelphie, jugé plus humanitaire, le critère de rentabilité ou d'autofi-

nancement des prisons n'ayant pas été retenu par ces pays.

2. Un projet de prison à Montréal (1824-1831)

Sous le Régime français et après la Conquête, la ville de Montréal a connu plusieurs prisons.¹⁰ Lorsqu'on aborde le XIXe siècle s'ouvre la célèbre « querelle des prisons », débat politique sur le mode de financement de la construction de trois nouvelles prisons: celles de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Cette dernière fut construite de 1808 à 1811 non loin du Champ-de-Mars.¹¹

10. Les prisons du Régime français ont été décrites par Raymond Boyer, *Les Crimes et les Châtiments au Canada français* (Montréal, 1966), 419-435.

11. Le document le plus complet sur les prisons de Montréal a été réalisé sous la direction de Pierre Landreville, directeur de recherche à l'Institut de Criminologie de l'Université de Montréal. Il s'agit de: Ghislaine Julien, *Histoire et évolution des prisons de Montréal* (texte photocopie, 1974), 130 pages.

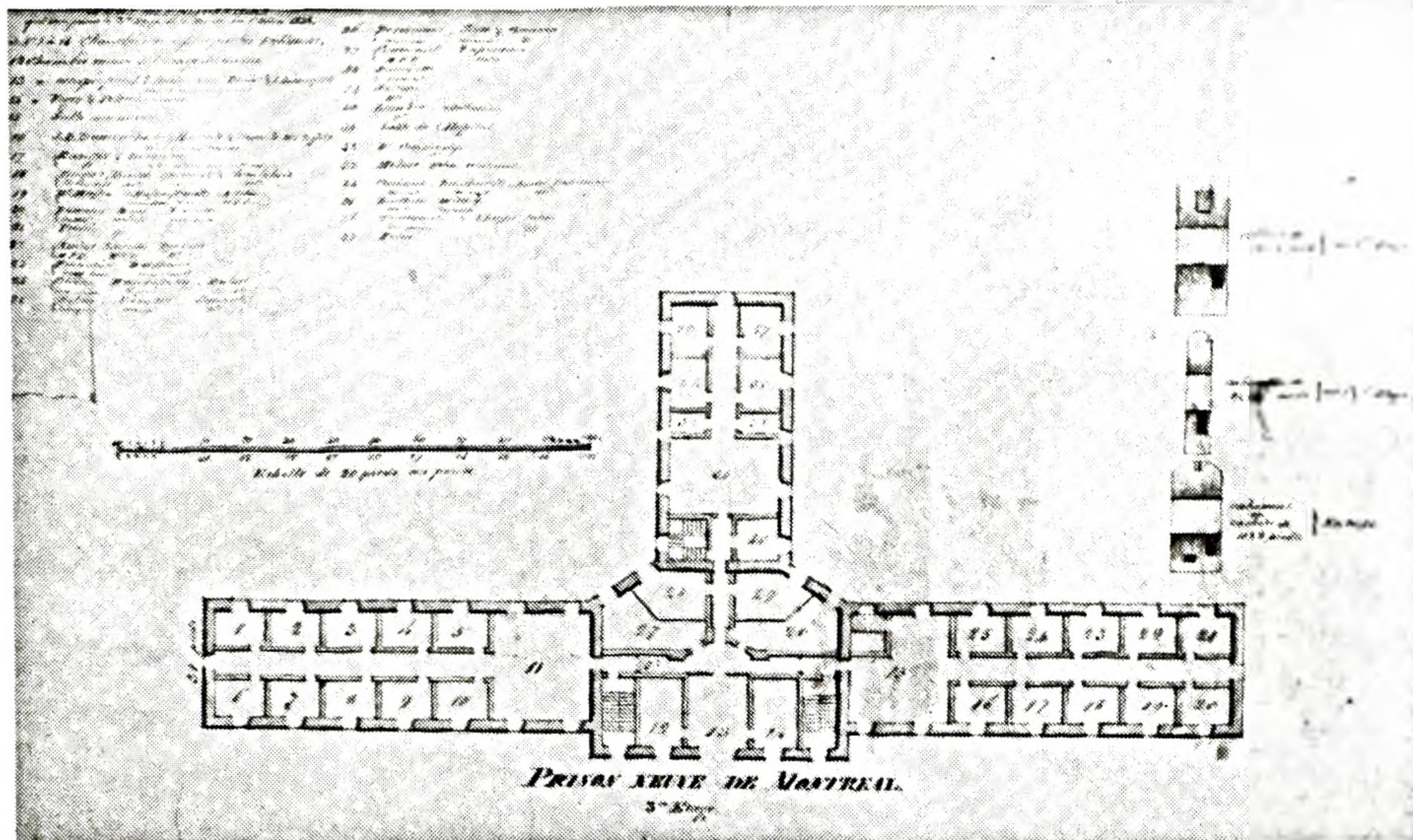


FIGURE 5. Plan du « 3e étage » de la « Prison Neuve de Montréal » avec les noms des prisonniers de 1837-38. Document daté du 1er juin 1838. (Photo QQIBC).

L'entreprise de la prison du Champ-de-Mars fut un succès mitigé. Devenu rapidement trop exigu, l'édifice révélait en outre de graves défauts de construction. Il fallut y faire régulièrement des travaux importants et très tôt l'on songea même à construire un nouvel édifice. Le dossier de la prison fut soumis à un comité spécial de l'Assemblée Législative du Bas-Canada en 1824. L'année suivante les membres de ce comité recommandaient la construction d'une nouvelle prison sur un terrain voisin de l'ancienne, connu sous le nom de Jardin du Gouvernement. La Chambre adoptait également une loi pour permettre la préparation de plans et devis.¹² Enfin le 23 février 1826, *The Quebec Gazette* publiait deux avis. Dans le premier, le gouvernement Dalhousie laisse le choix de l'architecte à la Chambre d'Assemblée. Le second contient les noms des architectes qui ont soumis des plans:

Château de Saint-Louis, à Québec, le 17 Fév. 1826.
Liste des plans et devis qui accompagnent le message concernant une nouvelle prison à Montréal.

1. Plan et estimation générale de William Bel.
2. Plan et devis de Clarke et Appleton.
3. Plan et devis de George Blacklock [sic].
4. Plan et devis de Noah Cushing.
5. Plan et estimation générale de John Cliff.
6. Plan et devis de J.C. Nixon.

(Signé) D.

De ces textes il ressort qu'un concours a eu lieu et que plusieurs architectes y ont répondu. Parmi eux, la plupart sont des figures inconnues, du

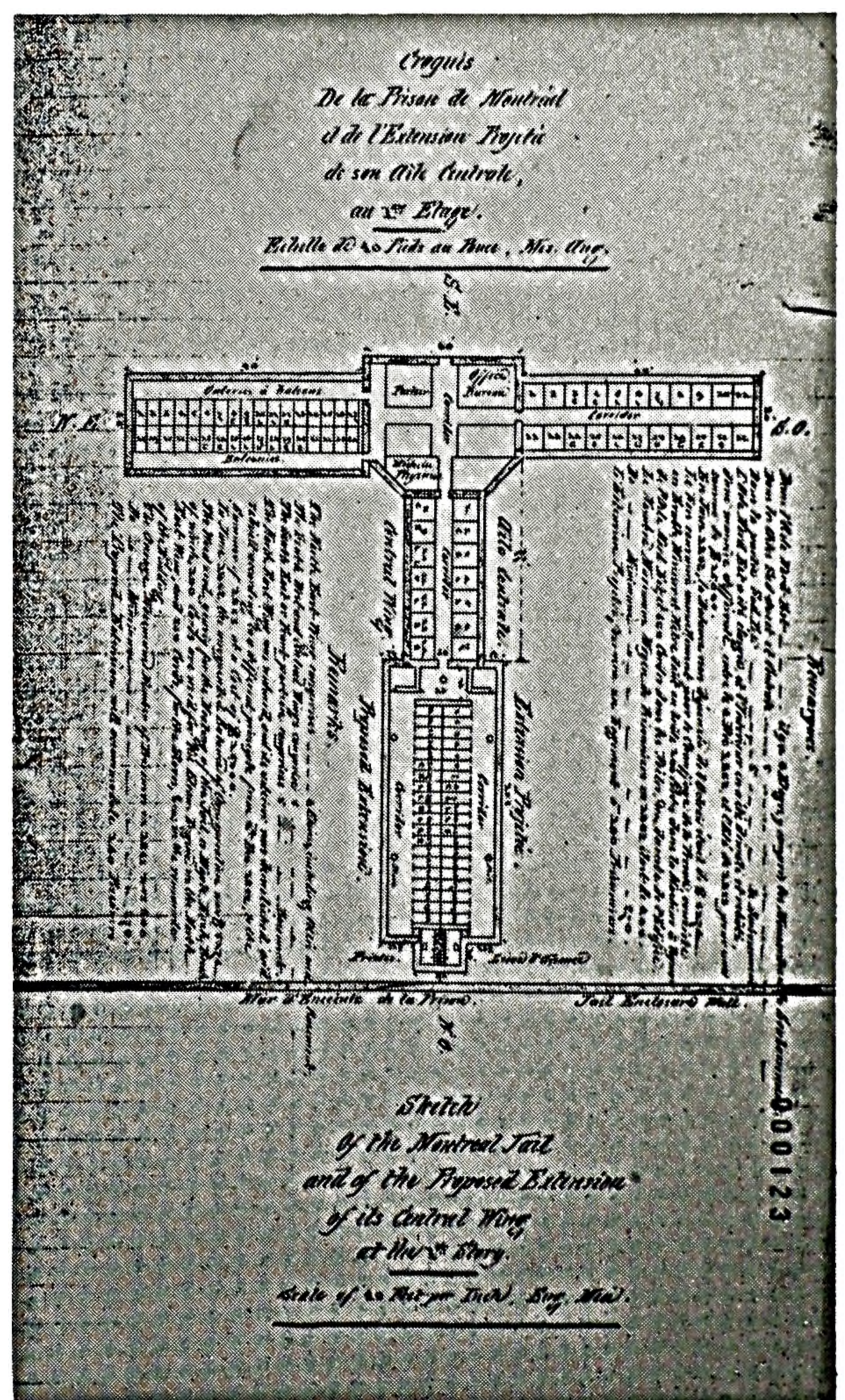


FIGURE 6. Georges-Frédéric Baillaigé. Projet d'agrandissement de la prison du Pied-du-Courant en 1863. Non réalisé. (Photo OOA)

12. Ghislaine Julien, *op. cit.*, 12.

13. *The Quebec Gazette*, 23 février 1826, 2.

moins au stade actuel des études en architecture ancienne du Québec. Le résultat officiel du concours ne nous est pas connu. Cependant, tous les écrits relatifs à la prison du Pied-du-Courant¹⁴ attribuent la paternité des plans à George Blaiklock, architecte de Québec.¹⁵ Ces plans n'ont pas été conservés, semble-t-il.

Le concours terminé, la construction ne débuta pas immédiatement. En effet, les nombreux débats qui eurent lieu à Québec, de 1826 à 1830, autour de la réforme du système pénal retardèrent la mise en chantier. La réforme envisagée aurait eu comme résultat la création d'un pénitencier provincial desservant tout le Bas-Canada et diminuant ainsi considérablement la clientèle des prisons de district. En 1829, la Chambre d'Assemblée vota des crédits, fit préparer des plans et choisit un architecte pour la construction d'un tel pénitencier à Québec, donnant suite ainsi à un projet présenté par les membres de la Société de la Prison de Québec. Toutefois, le projet avorta et le feu vert fut donné pour la construction de la prison de Montréal.¹⁶

Les débats sur le dossier des prisons reprirent en 1834. Conscient de l'avancement des États-Unis dans le domaine pénitentiaire, la Chambre d'Assemblée y délégua deux commissaires. Ces deux envoyés firent rapport l'année suivante et ils recommandaient l'adoption du système de détention en vigueur à Philadelphie, rejetant sans discussion le type auburnien.¹⁷ Un comité de la Chambre, formé pour étudier les moyens d'appliquer une réforme au Bas-Canada, rejeta les recommandations des deux commissaires. Un imbroglio s'en suivit et l'étude du dossier fut interrompue par les événements de 1837-38.

Pendant ce temps, le Haut-Canada construisait à Kingston un pénitencier provincial inspiré du modèle d'Auburn. Ouvert en 1835, ce pénitencier servit aux deux provinces sous le gouvernement de l'Union.¹⁸ Cette situation dura d'ailleurs jusqu'à

l'ouverture du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul à Montréal (Laval) en 1872.

3. La construction de la prison du Pied-du-Courant (1831-1836)

Pendant que la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada discutait de la réforme pénitentiaire, les travaux débutèrent à Montréal. En 1830, les commissaires chargés de l'érection de la nouvelle prison de Montréal avaient fait l'acquisition d'un terrain, situé au lieu dit « le Pied-du-Courant ».¹⁹ L'abandon du Jardin du Gouvernement, dans le centre-ville, en faveur du site du Pied-du-Courant, à la campagne, témoigne des préoccupations des responsables de la construction. C'est John Howard en effet qui recommandait l'utilisation d'un site élevé près d'une rivière pour profiter de la disponibilité d'eau et de la possibilité de disposer des eaux usées par un écoulement adéquat.²⁰

Le 21 février 1831, les journaux publiaient des appels d'offre pour la construction de la prison. Il y est dit: « on pourra voir les plans, spécifications et descriptions des ouvrages et matériaux de la dite Bâtisse en s'adressant à Mr. Wells, Architecte... »²¹ Ce texte nous réfère à John Wells, architecte, alors qu'il semble que ce soit George Blaiklock qui ait remporté le concours. Ce dernier étant décédé en 1828 à Québec, il est vraisemblable que le gouvernement ait nommé un architecte de Montréal pour surveiller les travaux.²² Un contrat d'excavation fut accordé en 1831²³ et divers contrats de construction le furent l'année suivante.²⁴ S'étant engagés, en 1830, à livrer la prison dans un délai

14. QMA. Fonds C.-A. Vallée, *Résumé historique de la prison de Montréal*: « Le plan de la dite prison a été préparé par Mr Blaiklock, de Québec, en 1825 ».

15. George Blaiklock est né en 1792 à Londres. Il arrive à Québec en 1823, avec son frère Henry Musgrave. Les oeuvres principales de cet architecte sont la Trinity Chapel, rue Saint-Stanislas et la Bourse, rue Saint-Pierre, aujourd'hui détruite. Il mourut à Québec en 1828. (A.J.H. Richardson. « Buildings in the old city of Quebec, » *APT Bulletin*, II, nos 3-4, [1970], 74-75.)

16. Ghislaine Julien, *op. cit.*, 20-26.

17. *Report of the Commissioners appointed... to visit the United States Penitentiaries* (Québec, 1835), 75 pages.

18. J. Edmison, « The History of Kingston Penitentiary, » *Historic Kingston*, no. 3 (1954), 26-35.

19. QMA. Greffe du notaire Louis Guy. Vente, 9 novembre 1830. Ce lieu tire son nom du retrécissement du chenail du Saint-Laurent entre l'île Sainte-Hélène et la rive nord, qui crée le « courant Sainte-Marie ».

20. John Howard, *op. cit.*

21. *La Minerve*, 21 février 1831, 3.

22. QMA. Fonds C.-A. Vallée. *Précis historique de la prison de Montréal*: « Le Plan de cette nouvelle structure fut combiné par Mr Blaiklock de Québec et la surveillance des travaux tomba à la charge de Mr Wells de Montréal. »

23. Q.M.A. Greffe du notaire H. Griffin, 5 novembre 1831, no 9557.

24. *Ibid.*, 25 janvier 1832, no 9677; 8 février 1832, no 9694; 31 mars 1832, no 9783.

de trois ans, les commissaires accusaient déjà un retard considérable en 1832, alors que les contrats venaient à peine d'être signés. Aussi fit-on preuve de diligence et les commissaires se déclarèrent prêts à ouvrir la prison en août 1835, même si elle n'était pas encore complètement terminée.

Le shérif de Montréal s'opposa cependant à l'ouverture de la prison. Il restait en effet de nombreux travaux à effectuer avant qu'elle puisse recevoir les détenus: il n'y avait ni corps de garde, ni écuries, ni remises. Ces lacunes étaient d'autant plus évidentes que, pour la première fois dans l'histoire des prisons de Montréal, le centre de détention avait été construit à l'écart du palais de Justice. Il fallait donc tenir compte de l'organisation du transport des détenus et pourvoir au logement des gardiens.²⁵ Malgré tous les rapports défavorables, la prison du Pied-du-Courant fut ouverte en 1836, bien que l'édifice ne fût effectivement complété qu'en 1840. Estimé à \$80,000 au départ, le coût de construction atteignit \$104,000 cette année-là.

25. Ghislaine Julien, *op. cit.*, 38-40.

La prison du Pied-du-Courant est surtout connue comme « la prison des Patriotes ». C'est là en effet que furent détenus les rebelles de 1837 et les insurgés de 1838. C'est également devant cette prison qu'eurent lieu les pendaisons publiques des 12 patriotes condamnés à mort, le 21 décembre 1838, le 18 janvier et le 15 février 1839.²⁶ L'édifice, qui existe encore aujourd'hui, a subi un grand nombre de modifications et il a été englobé dans le complexe occupé par la Société des Alcools du Québec. Quelques documents anciens et le relevé de l'édifice existant nous permettent d'analyser le premier état de la prison.

a) le plan

Un plan dressé en 1838 en vue de conserver une image des détentions de 1837-38 nous renseigne sur les dispositions originales de l'édifice (Fig. 5). La prison est composée d'un corps central qui assure le lien entre les deux ailes qui se développent en façade. À l'arrière se profile une troisième

26. Cette pendaison a été illustrée par un dessin de Henri Julien, conservé aux Archives publiques du Canada à Ottawa. Il s'agit cependant d'une reconstitution de la fin du XIXe siècle.

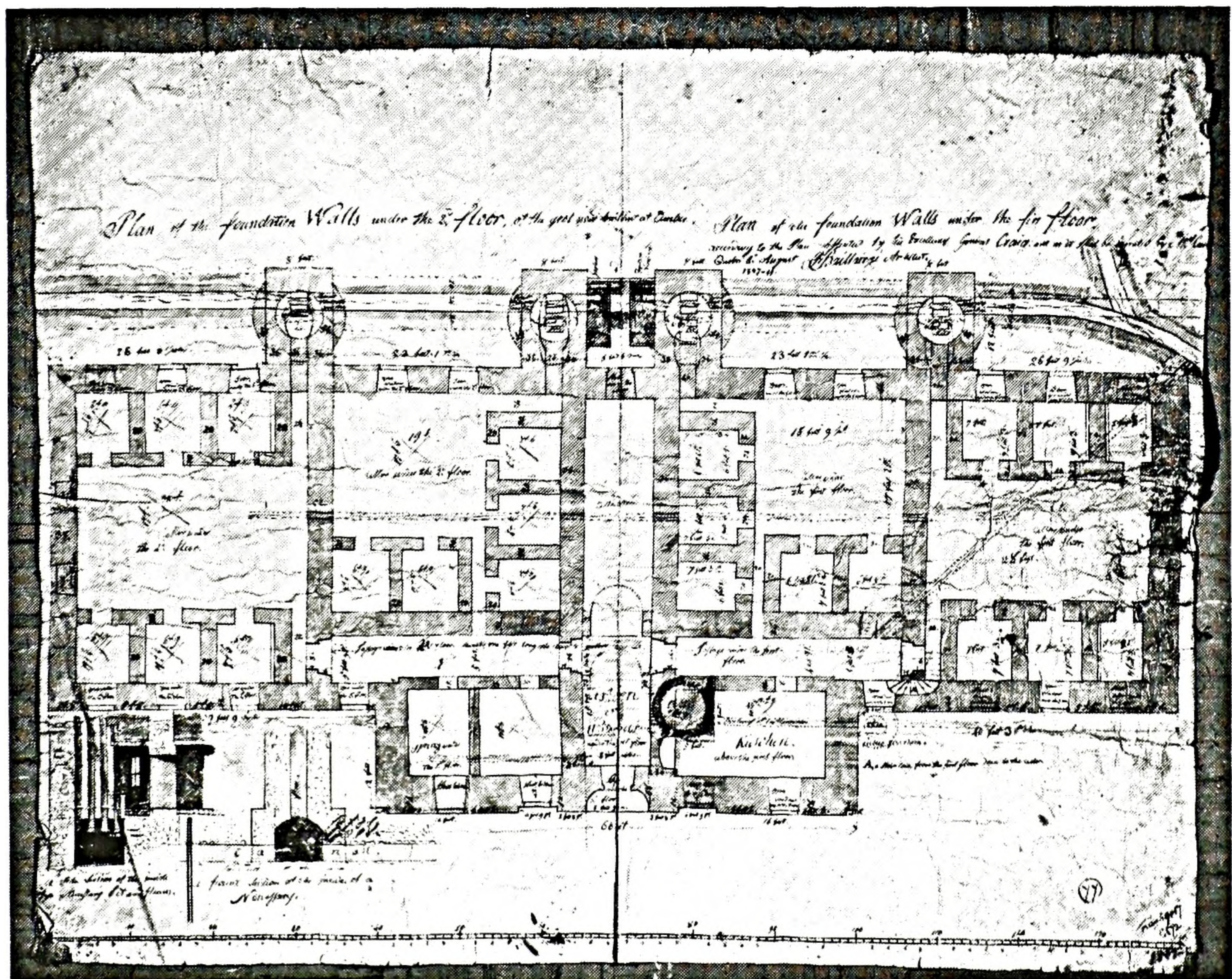


FIGURE 7. Georges-Frédéric Baillaigé. Projet d'agrandissement de la prison du Pied-du-Courant en 1863. Non-réalisé. (Photo OOA).

aile qui complète le plan en forme de T. Le module utilisé par l'architecte est l'unité de quinze pieds. En effet, la section centrale de la façade comporte quatre unités (60 pieds), les deux ailes latérales en comptent six en longueur (90 pieds chacune) et deux en largeur (30 pieds). L'aile arrière en compte quatre dans sa longueur (60 pieds) et également deux en largeur (30 pieds). Enfin, le portail d'entrée et les deux pans coupés qui assurent le lien entre le corps central et l'aile arrière comportent chacun une unité modulaire.

La même rigueur se retrouve dans l'aménagement intérieur. Le plan dont nous disposons²⁷ indique une grande régularité des divisions intérieures et une symétrie parfaite. Il n'y est question que du « 3e étage », c'est-à-dire du second étage, compte tenu de la dénomination du rez-de-chaussée comme premier étage. Les indications en marge, accompagnées de croquis sommaires, nous renseignent cependant sur l'existence de trois types de cellules:

- les « cabanons » ou cachots de 11 × 6 pieds au sous-sol;
- les « cabanos » de 8½ × 3½ pieds au rez-de-chaussée et au premier étage;
- les cellules de 12 × 9 pieds au deuxième étage.

Un document plus tardif, dessiné en 1863 (Fig. 6), nous montre le plan du rez-de-chaussée. Aucune modification d'importance n'ayant été apportée à l'aile ouest jusqu'à cette date, ce plan nous permet donc de voir les divisions originales. Au lieu des dix cellules du second étage, on en dénombre vingt-deux au rez-de-chaussée. Ceci vérifie la légende qui accompagne le plan de 1839.

Ces deux plans ont par ailleurs l'avantage de nous présenter le système de détention qui explique le parti finalement adopté par l'architecte. Chaque aile est divisée en deux par un couloir longitudinal et les cellules reçoivent un éclairage direct. Non seulement sommes-nous en présence d'un édifice conçu pour l'emprisonnement cellulaire individuel, mais encore la disposition et les dimensions variées de ces cellules témoignent d'une identification aux dernières nouveautés en matière de détention. Les détenus sont confinés à l'isolement la nuit et ont accès à des quartiers plus spacieux le jour. De plus, les dimensions différentes des cellules témoignent d'un désir de classer les détenus. Les inculpés et débiteurs disposent de plus d'espace et sont isolés des criminels condam-

27. Ce document a été photographié par Gérard Morisset et est aujourd'hui introuvable.

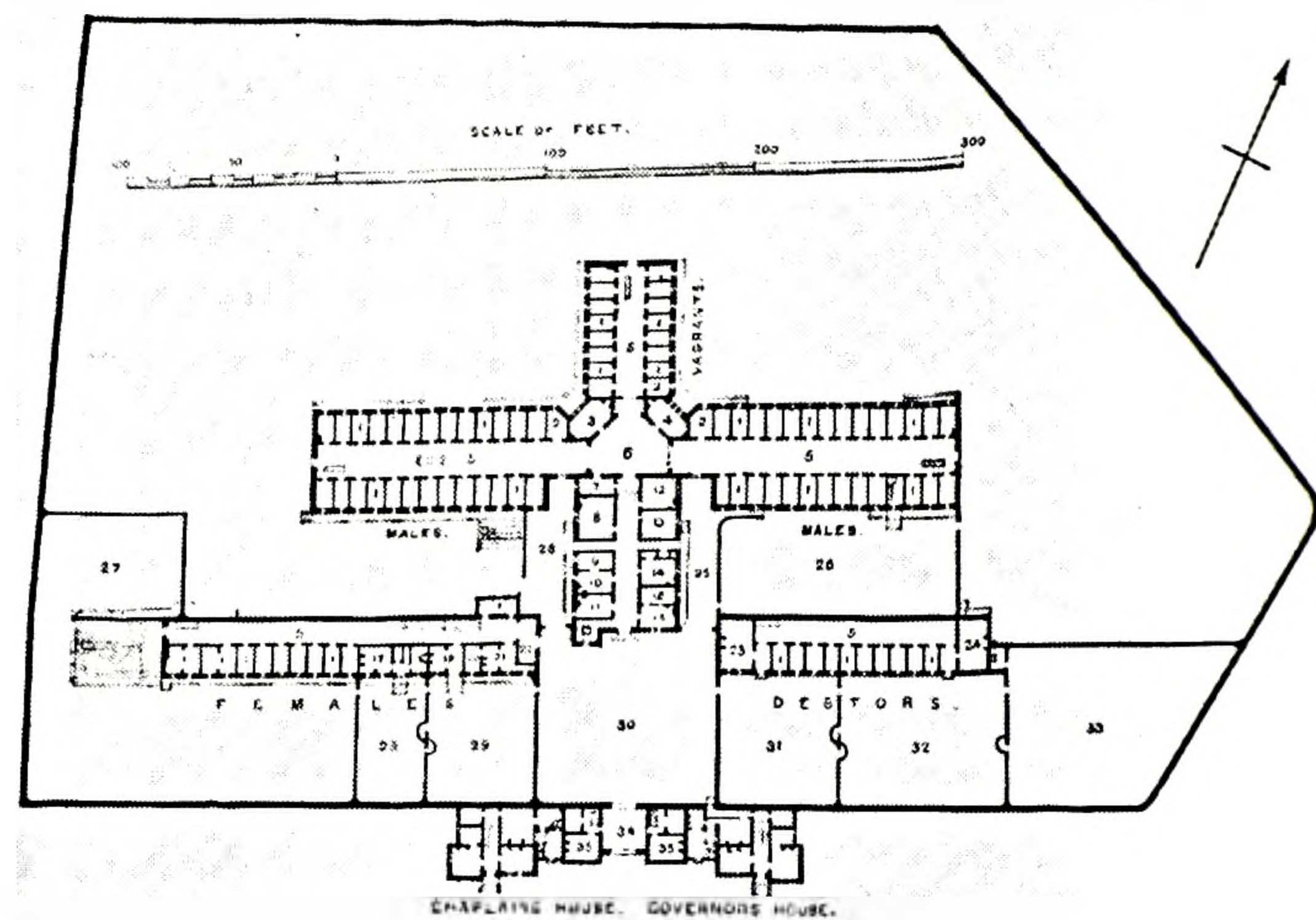


FIGURE 8. Plan de la prison de Lewes (Grande-Bretagne), construite en 1854. (Extrait de D.L. Howard, *English Prisons*).

nés. On sépare également les sexes en incarcérant les femmes dans l'aile arrière.

La formule de détention en vigueur à la Prison du Pied-du-Courant n'était certes pas parfaite. D'une part, les bâtiments annexes devant servir au travail des prisonniers n'ont pas été construits immédiatement, rendant ainsi les salles communes trop exigües. D'autre part, le grand nombre de détenus, notamment en 1837-38, ne permit pas de respecter la règle de l'emprisonnement individuel. Malgré cela, le plan de cet édifice doit être considéré comme très novateur et il marque une étape importante dans l'évolution de l'architecture des prisons au Bas-Canada. Pour s'en convaincre, il suffit de faire référence aux plans des prisons du début du siècle (Montréal, Québec, Trois-Rivières).

Le plan de la prison de Québec, construite de 1808 à 1811 par François Baillaigé, a été conservé. Des cellules sont disposées autour d'une salle commune, formant en quelque sorte des îlots dans l'édifice (Fig. 7). En principe, les détenus étaient enfermés dans les cellules la nuit et avaient accès à la salle commune le jour. Très rapidement cependant, l'exiguïté des prisons contribua au surpeuplement des lieux et à la dégradation des conditions de détention.

Le plan de George Blaiklock est contemporain de celui de John Haviland, à quelques années près. Il reprend le principe mis de l'avant par l'architecte de la prison de Philadelphie: des ailes jaillissent d'un bloc central et les cellules sont disposées le long des façades de part et d'autre d'un corridor central. Non pas que Blaiklock se soit inspiré de

Haviland, mais plutôt les deux architectes, de formation anglaise, ont puisé aux mêmes sources: les expériences architecturales en Europe à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, inspirées par les théories de John Howard.²⁸ À ce stade de nos recherches nous n'avons pu identifier un plan en particulier auquel aurait fait référence George Blaiklock. Cependant, plusieurs édifices postérieurs témoignent du développement du même type architectural en Grande-Bretagne. Parmi ceux-là, la prison de Lewes, érigée vers 1854, offre de nombreux points de comparaison (Fig. 8). De plus, on pourrait, à partir de cet édifice, imaginer ce qu'aurait pu être la prison du Pied-du-Courant si elle avait été complétée, car de nombreuses indications nous incitent à croire que le complexe pénitencier de Montréal ne fut que partiellement construit.²⁹

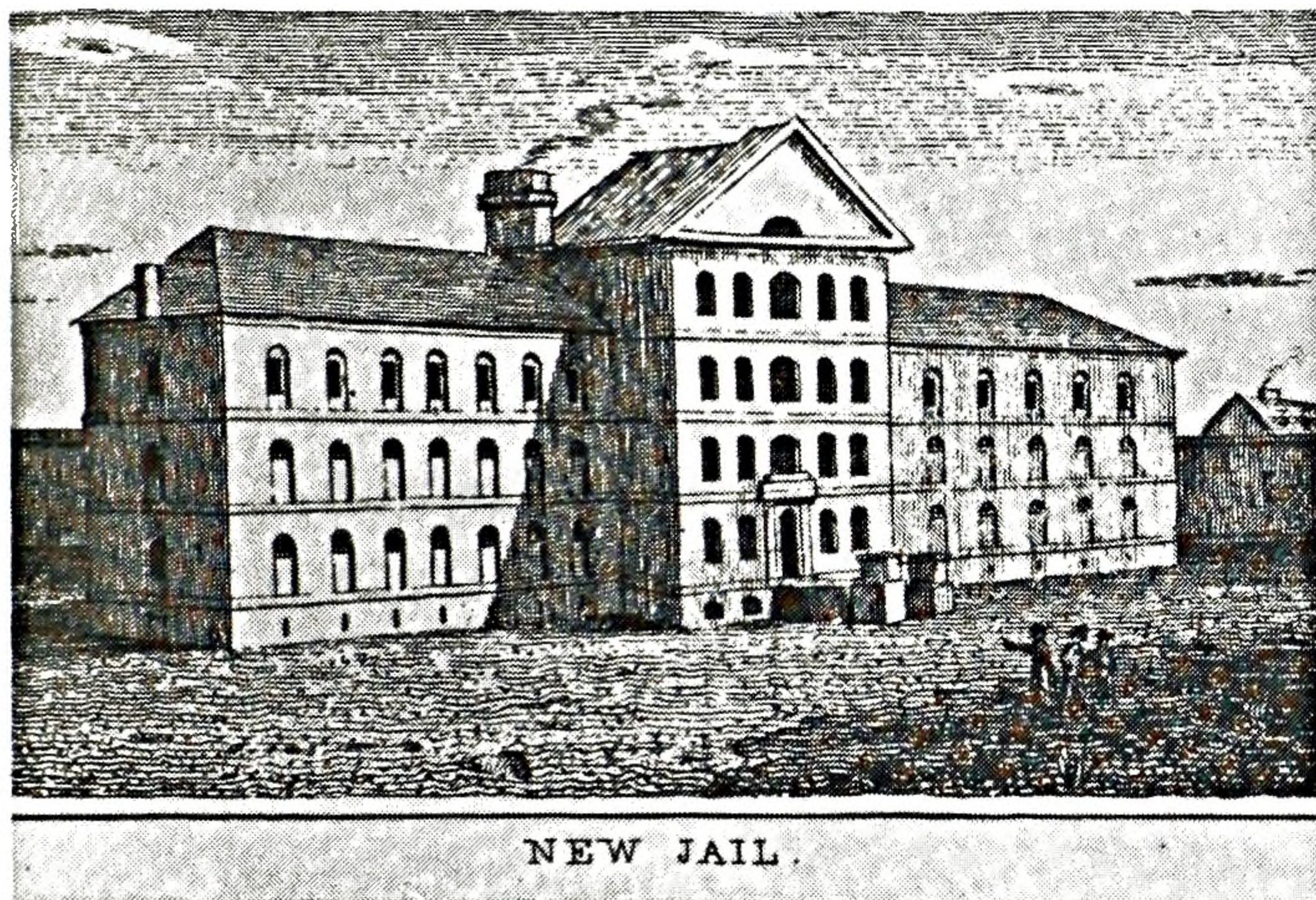


FIGURE 9. Newton Bosworth. Gravure de la prison du Pied-du-Courant en 1839. (Extraite de *Hochelaga Depicta*).

En soi, le plan de Blaiklock, avec les quelques aménagements qu'a pu y faire John Wells, surveillant des travaux,³⁰ est exemplaire. Compte tenu de l'état du système pénitentiaire du Bas-Canada à l'époque, il témoigne d'une conception architec-

turale audacieuse inspirée par une réflexion avant-gardiste sur la condition des détenus. Des préoccupations du même ordre amenèrent John Haviland, avec plus de moyens, à réaliser la prison de Philadelphie. Pourtant, cette prison et en particulier son plan ont fait l'objet de critiques virulentes. Généralement, ces critiques ont visé le manque d'espace de la prison, la défektivité de ses équipements et installations sanitaires et, dans quelques cas, ses aménagements. Le principal défaut de la prison du Pied-du-Courant est d'avoir été utilisée trop longtemps. La construction d'une prison commune alors qu'on favorisait plutôt l'érection de pénitenciers plus vastes a sans doute été une erreur. Par ailleurs, les divisions intérieures, rigoureusement symétriques, témoignent d'un formalisme trop poussé, incompatible avec l'évolution rapide du système pénitentiaire au XIXe siècle. De façon générale, on peut cependant dire que la conception architecturale sort indemne de ces critiques. Aussi lorsqu'on réaménagera l'édifice existant, ce sera surtout parce qu'on aura adopté un nouveau régime de détention.

b) la façade et les élévations

Une gravure ancienne (Fig. 9) et la soustraction des modifications ajoutées à l'édifice initial nous permettent de proposer une reconstitution de la prison du Pied-du-Courant telle qu'elle fut complétée en 1838 (Fig. 10). La façade originale comportait un avant-corps central, surmonté d'un fronton triangulaire. De part et d'autre de cette saillie se développaient les deux ailes principales. Alors que la partie centrale comptait trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, les ailes n'en avaient que deux et elles étaient couvertes par une toiture en pavillon.

Le module de quinze pieds correspond à la largeur du portail central et à la hauteur des étages, indiquée par des bandeaux de pierre de taille. Alors que le rez-de-chaussée et le premier étage reprennent en hauteur ce module, le second étage n'en mesure que les quatre-sixièmes, comme il convient à l'étage de l'attique. Le troisième étage de l'avant-corps reprend en hauteur le module entier, soit quinze pieds. Seul le fronton, à peine deux fois plus large que haut, ne répond pas aux règles classiques. Tout comme c'est le cas pour les toitures des ailes latérales, le climat suffit à lui seul à expliquer cette dérogation.

La largeur de l'avant-corps, le nombre et la variété des ouvertures qui s'y retrouvent et la pré-

28. Norman B. Johnston, *op. cit.*, 22, cite les expériences de William Blackburn, architecte et auteur de plusieurs prisons de plan radial.

29. Newton Bosworth, *Hochelaga Depicta* (Montréal, 1839): « The whole plan was not carried out for want of funds, which were not granted. »

30. *Ibid.*; « The plan was furnished by Mr Blacklock of Quebec and approved by the House of Assembly in 1825. Some alterations however, suggested by Mr. Wells, the architect who superintended the erection were adopted as the building proceeded. »



FIGURE 10. Reconstitution de la façade de la prison du Pied-du-Courant de 1836 à 1852. (Dessin de Pierre d'Anjou).

sence du fronton contribuent à l'effet dominant de cette section. Curieusement, ces ouvertures, semblables dans les trois étages du bas, diffèrent au sommet. À ce niveau, l'architecte a appliqué la règle de la réduction de l'attique. La façade se lit donc de deux façons. Dans le sens horizontal, les étages sont partout de la même hauteur et clairement soulignés. L'axe central de la façade crée une lecture verticale; il est composé du portail au bas, surmonté de larges baies avec arcs en segment de cercle qui se poursuivent jusque dans le fronton. Les fenêtres de cette façade sont tout simplement dotées de barreaux.

Dans les ailes latérales, les fenêtres affectent une forme particulière: elles sont toutes placées dans un défoncement du mur, qui se termine par un arc en plein cintre. Cette surface en retrait est ensuite plus ou moins évidée selon les besoins ou plutôt selon les étages. Ainsi, au rez-de-chaussée et au premier étage, seul le demi-cercle supérieur est ouvert et doté de barreaux, alors qu'au dernier étage une fenêtre carrée est percée au centre du défoncement. Dès lors, malgré que les ouvertures varient selon les besoins, l'utilisation d'une arcade identique contribue à rythmer uniformément la façade. C'est là une solution d'appoint à une contingence particulière aux prisons. Ce système d'ouvertures constitue avec les bandeaux qui séparent les étages, le portail, la corniche et le fronton, l'essentiel de l'ornementation. L'utilisation de la pierre de taille, uniformément égale et grise, sans relief, renforce le caractère austère de l'édifice. La prison du Pied-du-Courant est un des premiers édifices à avoir été entièrement construit avec ce matériau, lié de façon très particulière à l'architecture des années

1820-1850 (Fig. 11). De tous les édifices publics montréalais construits avec ce matériau celui-ci est sans contredit le plus ancien qui nous soit parvenu. La pierre de taille grise de Montréal fit son apparition de façon massive lors de la construction de l'église Notre-Dame. Jusque là, des parties d'édifices seulement en étaient dotées.³¹ L'utilisation de matériau dans la prison du Pied-du-Courant est intimement liée à l'effet d'ensemble recherché. Outre sa couleur gris brun, particulière à la région de Montréal, cette pierre de taille, bouchardée ou non, permet d'obtenir des surfaces égales, des coins parfaits et suggère un volume imposant, voire monumental et austère.

Les façades latérales et arrière de la prison du Pied-du-Courant étaient largement semblables à

31. Phyllis Lambert, « Montreal Greystone: a Preliminary Report. » Communication présentée au colloque du Conseil des Monuments et Sites du Québec, tenu à l'Université Laval le 24 octobre 1975 (texte polycopié).

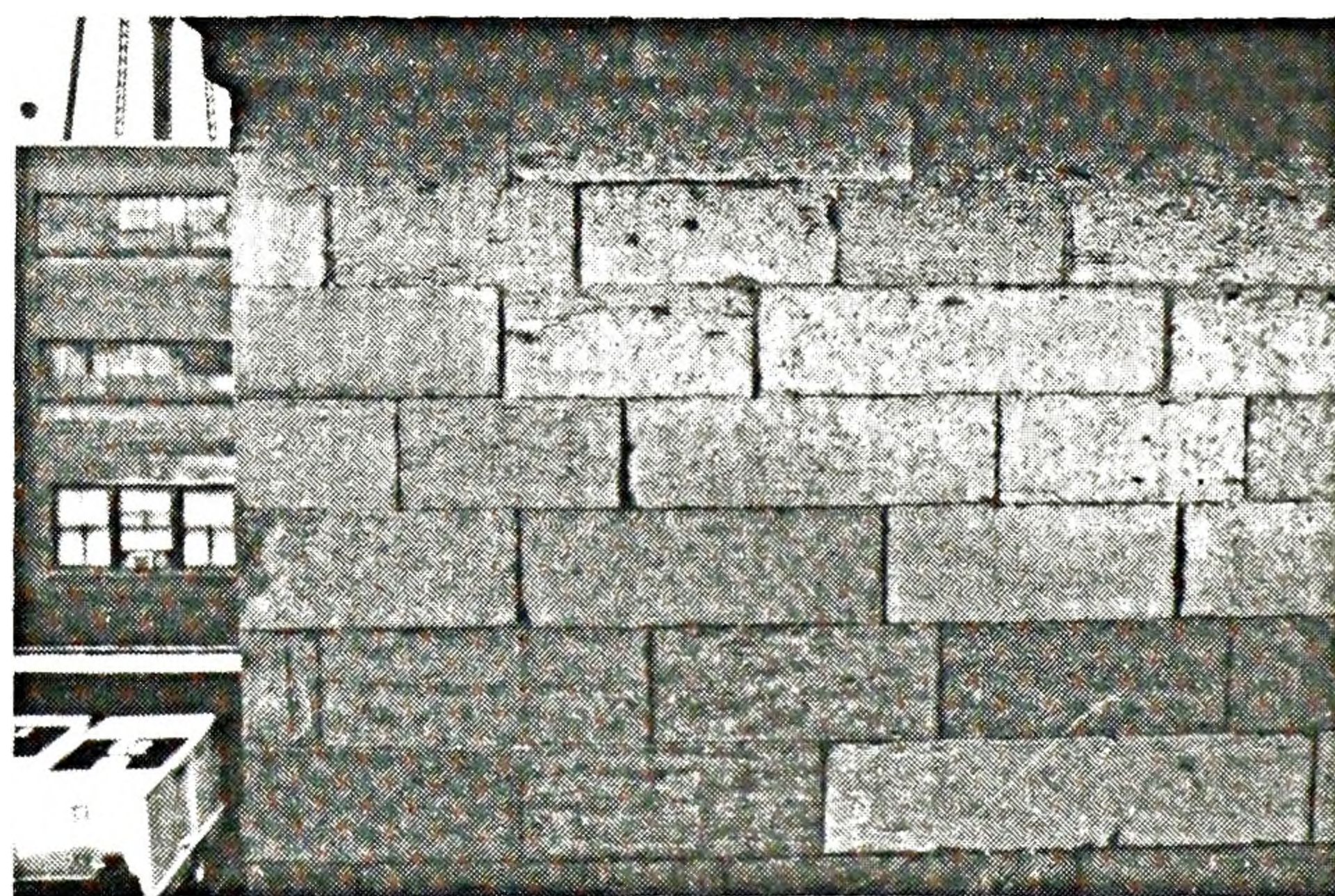


FIGURE 11. Détail de la pierre de taille grise de la façade de la prison du Pied-du-Courant. (Photo QQIBC)

la façade principale à l'exception des dimensions plus réduites. À l'arrière, le lien des façades par le pan de mur oblique contribuait à leur unification. De chaque côté de la cour se développait ainsi une façade avec un centre et deux ailes disposées en angle droit. En dépit des additions qui masquent maintenant ces dernières façades, on peut affirmer, sans risque de se tromper outre mesure, que George Blaiklock a conçu un édifice dont seule la façade avec un centre et deux ailes disposées à Cela n'est pas incompatible avec le point de vue à toute fin pratique unique que l'édifice offrait au passant, à l'avant. Cette préoccupation est confirmée par la forme du mur d'enceinte qui s'avance vers le portail d'accès à la cour.³²

c) les structures

La prison du Pied-du-Courant a été construite à l'aide de trois matériaux: la pierre de taille bouchardée pour le revêtement extérieur, une maçonnerie brute pour le mur et la brique pour les structures intérieures. La structure de l'édifice était

relativement simple. À l'intérieur d'une enceinte de pierre de taille liée à une maçonnerie brute, une architecture de brique s'élevait de bas en haut. Toutes les divisions intérieures étaient en brique et toutes les pièces étaient voûtées. Une vue ancienne de l'aile ouest nous donne une idée d'un des couloirs voûtés qui donnait accès aux rangées de cellules (Fig. 12).

Ce mode de construction commandait un respect total des divisions, du sous-sol à l'étage supérieur, une fois celles-ci établies, à moins d'augmenter considérablement la solidité des voûtes. De là découlèrent d'innombrables problèmes. On ne pouvait en effet envisager de modifier des sections sans mettre en péril le tout. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux importants en 1852, on fut obligé de vider au complet une aile de ses structures intérieures.

Les murs de brique étaient lattés et enduits d'un mortier puis de plâtre. Des planchers de bois étaient couchés sur les voûtes de l'étage inférieur. Ces deux procédés se voulaient des contributions à l'isolation thermique de l'édifice. Le plâtrage des murs de brique tout comme le parement de pierre de taille devant une maçonnerie brute témoignent

32. La première illustration de ce mur d'enceinte apparaît dans le projet de 1852, lorsqu'on se propose d'y ajouter des tourelles de guet (voir fig. 19).

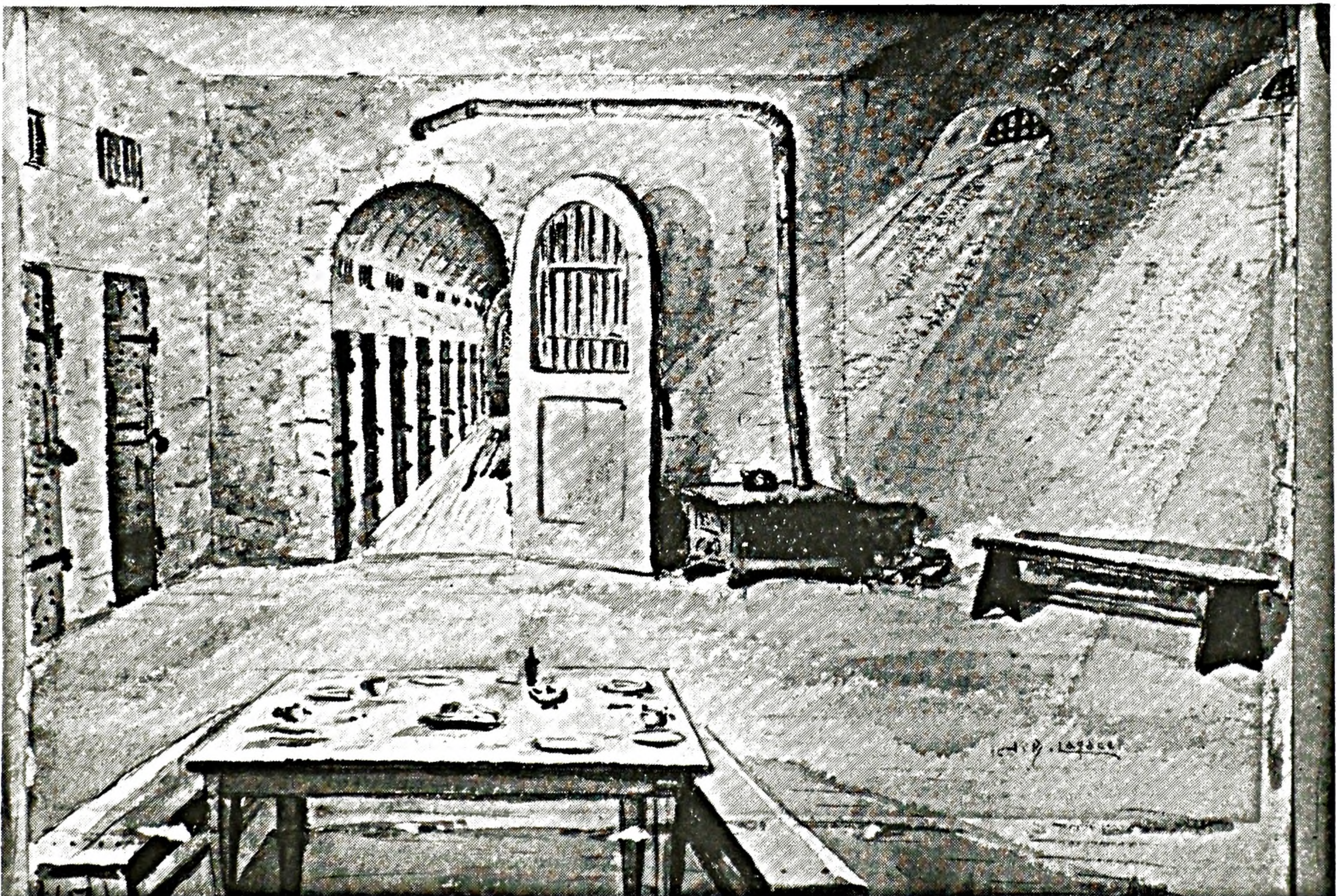


FIGURE 12. A.-P. Lagacé. Aquarelle. Vue de l'intérieur de la prison du Pied-du-Courant. (Photo QQA).

d'une détermination à obtenir des surfaces égales et lisses, indépendamment du support. Toute la structure intérieure était ainsi uniformisée.

De l'ensemble des considérations énumérées, il ressort que nous sommes en présence d'une architecture néo-classique. La grande régularité des proportions du plan, la distribution intérieure symétrique, l'équilibre horizontal de la façade et son traitement monumental, tout comme l'uniformisation des espaces intérieurs par le traitement des matériaux sont autant d'éléments qui inscrivent la prison du Pied-du-Courant dans ce renouveau architectural. Au Québec, cette architecture néo-classique se développe essentiellement de 1820 à 1850 avec l'arrivée d'architectes anglais. De façon générale l'architecture de cette période est caractérisée par un retour à des compositions plus ordonnées, dans le respect des règles de l'art, par un relief des façades après l'aplat caractéristique de l'architecture classique anglaise, par des plans articulés qui remplacent les simples blocs carrés ou rectangulaires et par l'utilisation généralisée de la pierre de taille. La monumentalité et l'austérité inhérentes à ce style architectural ont contribué à donner une qualité symbolique à la prison du Pied-du-Courant.

4. Les modifications apportées à l'édifice original en 1852

À cause des événements de 1837-38, la prison du Pied-du-Courant s'est avérée insuffisante dès la première année d'occupation. Par la suite, à mesure que les années s'écoulèrent, la réforme pénitentiaire du gouvernement de l'Union, puis de la province de Québec, mit en évidence les lacunes d'un édifice déjà ancien. On tenta à plusieurs reprises de réaménager la prison, soit par des reconstructions considérables, soit par des aménagements mineurs. De plus, l'année 1843 fut marquée par un incendie. D'après le rapport du géôlier, il fallut faire des réparations importantes à la toiture de l'édifice.³³ On en profita pour installer plus adéquatement la chapelle au dernier étage du corps central.

En 1846 apparaît pour la première fois un projet de construction d'une nouvelle aile. Un appel d'offre est lancé et plusieurs entrepreneurs y répondent. C'est l'architecte et ingénieur des Travaux Publics du gouvernement de l'Union, F.P. Ru-

bidge qui a préparé les plans.³⁴ Il semble bien que ce projet n'ait pas eu de suite immédiatement car en 1851 on s'interrogeait encore sur l'opportunité de construire une aile neuve ou de réaménager l'édifice existant. Finalement, en août 1851, les architectes montréalais Ostell et Perreault recommandaient « la construction d'une aile à la prison avec cellules individuelles et les galeries d'inspection, ateliers de travail de jour, d'après le modèle du pénitencier de Kingston... »³⁵. Le projet le moins coûteux fut retenu. Les commissaires des Travaux Publics ordonnèrent alors la démolition de l'intérieur et du mur arrière de l'aile est, ce qui permettait l'agrandissement et le réaménagement de cette section.

Depuis la formation du gouvernement de l'Union, les inspecteurs des prisons favorisaient l'implantation d'un système de détention de type auburnien. Dès lors, les modifications apportées à la prison du Pied-du-Courant iront dans ce sens. Pour reconstruire un bloc cellulaire neuf, de type auburnien, il fallait vider l'aile ancienne de son contenu. De plus, en plaçant des cellules adossées les unes aux autres au centre de l'aile, il fallait dégager des couloirs le long des murs extérieurs, d'où l'obligation d'élargir l'aile en repoussant le mur ancien de quelque huit pieds. On reconstruisit donc cette façade en aménageant son raccord par un pan coupé qui permettait de conserver intacte l'élévation de la section arrière du corps central. Ce sont ces travaux qui expliquent que l'aile est est aujourd'hui plus large que celle située à l'ouest (Fig. 13).

Le docteur Wolfred Nelson, inspecteur des prisons et gouverneur du pénitencier de Kingston, dans son *Rapport* de 1852, indiquait les « Principes suivant lesquels les prisons devraient être construites... »³⁶ Cependant, sur plusieurs points le docteur Nelson entra en conflit avec les architectes Ostell et Perreault. Tous étaient favorables à l'adoption du système auburnien, mais ils différaient d'opinion sur son application. Lors de sa visite à la prison en 1852, le docteur Nelson nota son désaccord:

34. *OOA*. RG-11. Vol. 75 (1847-55), Records of tenders of Montreal Jail House, 28 et 29 septembre 1847.

35. *OOA*. RG-11. Vol. 16, no 14689. Rapport du 17 avril 1851.

36. *Rapport du Dr Wolfred Nelson, un des inspecteurs du Pénitencier Provincial, sur la condition, la discipline, l'administration et l'entretien des prisons de district et autres prisons du Bas-Canada* (Québec, 1852), 122-133.

33. *OOA*. RG-11. Registres de Correspondance (1839-47), vol. 93. Rapport de Thomas McGinn, 19 avril 1844, no 4354. Texte dans RG-11, vol. 4.

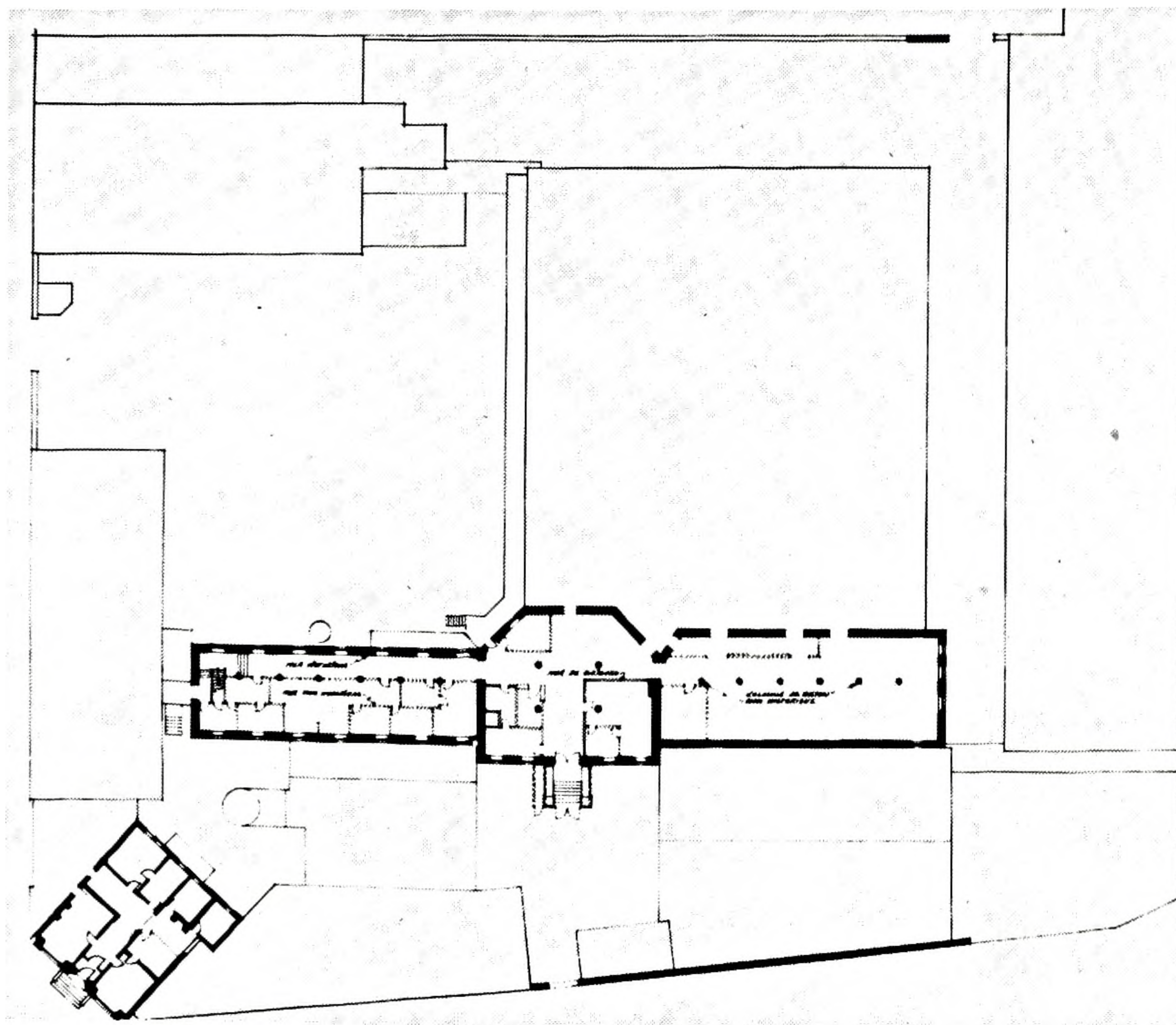


FIGURE 13. Plan du rez-de-chaussée de la prison, de la maison du gouverneur, du portail et d'une section du mur d'enceinte, (dessin de Pierre d'Anjou et Georges Leonidoff).

« L'inspecteur a trouvé la prison dans la plus grande confusion; plus de deux cents personnes avaient été accumulées dans l'aile de l'Est, parce que l'aile du Nord était presque entièrement démolie. En examinant les ouvrages déjà terminés, et en apprenant quels étaient ceux en projet, il fut frappé de ce qui lui sembla être une immense erreur dans le mode de construction et de distribution de quelques-uns des changements projetés, dont les travaux se poursuivaient alors, savoir: qu'on convertissait toutes les divisions d'un quartier de la prison en une seule, depuis la cave ou soubassement jusqu'au grenier, afin d'y établir, suivant ce qu'on lui a dit, six étages de cellules, avec un hôpital dans les mansardes... »³⁷

Les arguments de Wolfred Nelson, lequel se préoccupait des conditions de détention au Pied-du-Courant où il avait été lui-même incarcéré en 1837-38, ne réussirent pas à modifier substantiellement le cours des travaux. Le bloc cellulaire fut érigé à partir du sous-sol, mais au lieu d'occuper six étages il n'en compta que quatre. Le troisième étage de l'aile neuve demeura donc autonome, au-dessous de l'attique nouvellement construite par-dessus la toiture ancienne (Fig. 14). Ces travaux coûtèrent \$19,000 au gouvernement.

a) le plan

Le projet présenté en 1863 est encore dans ce cas le seul document qui présente en plan la prison telle que modifiée en 1852 (Fig. 6). Comme on peut le constater sur ce document, cette modification importante contribua à rompre la symétrie de l'édifice de 1831-36. Cependant, l'aile ouest revêt une importance particulière dans le mesure où il s'agit de la première implantation au Bas-Canada du système auburnien. Le modèle ontarien de Kingston dans le Haut-Canada est certes un exemple antérieur, mais il s'agit là d'un pénitencier et non d'une prison.



FIGURE 14. Vue de la prison du Pied-du-Courant vers 1900. (Photo QMBN).

37. *Ibid.*, 5.

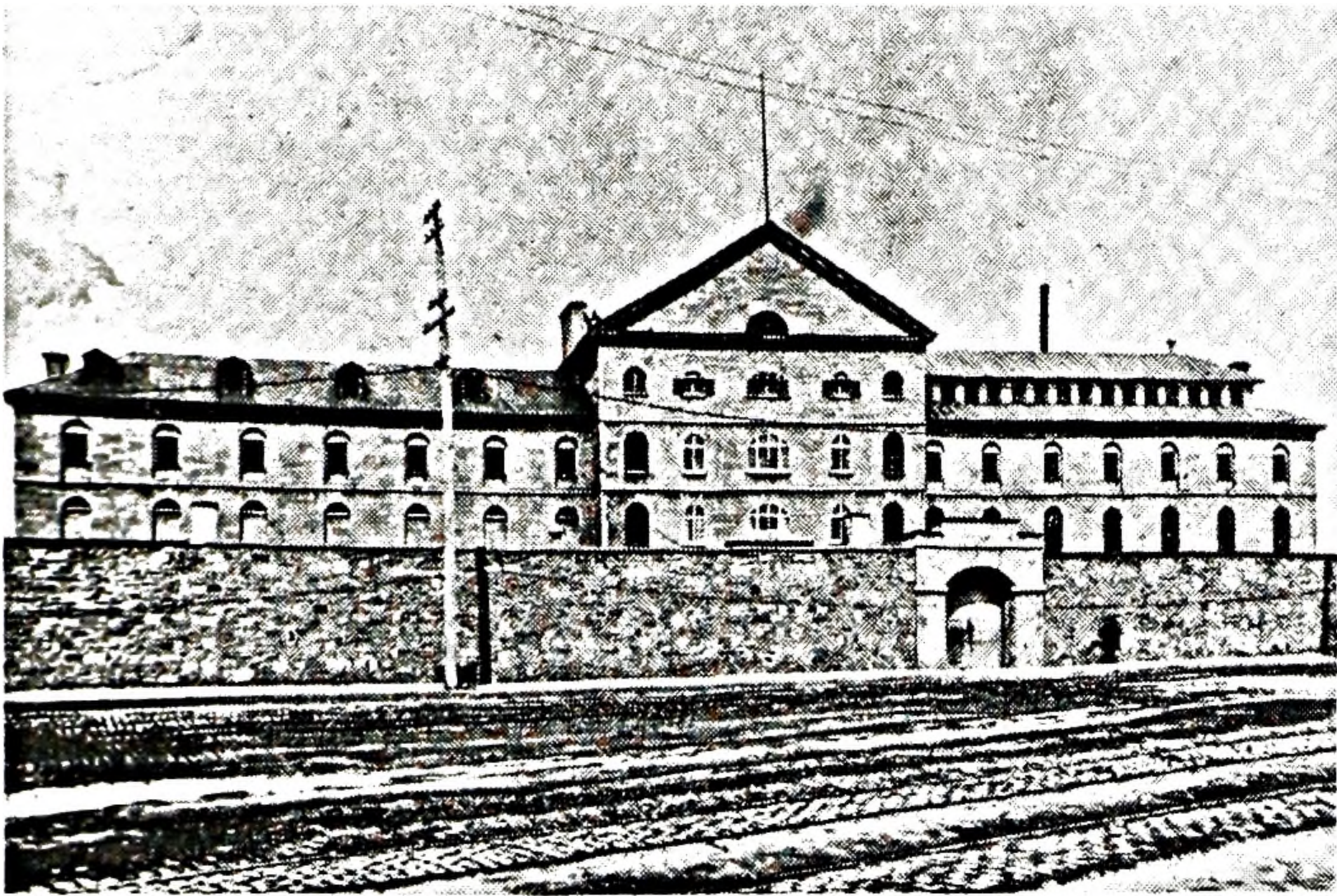


FIGURE 15. Vue de la prison du Pied-du-Courant vers 1900. La façade et le portail de l'enceinte. (Photo QMBN).

Les travaux exécutés à l'aile est ne constituaient, aux yeux du géôlier et des inspecteurs, que l'amorce d'un projet plus vaste qui devait comprendre la reconstruction de l'aile ouest et de l'aile arrière selon le même plan. Le docteur Nelson s'opposa cependant à la poursuite des travaux, recommandant plutôt l'adjonction d'une aile neuve. Un projet dans ce sens fut présenté en 1863.

b) les élévations

Tout comme ce fut le cas pour le plan d'ensemble, les travaux de 1852 portèrent un dur coup à la symétrie de l'édifice. Plusieurs photographies anciennes témoignent de cette nouvelle apparence (Fig. 14, 15, 16). Aux deux premiers étages, les architectes Ostell et Perreault ouvrirent complètement les arcades des fenêtres et posèrent des grilles dans ces grandes ouvertures qui assument une importance accrue. Le dernier étage demeura in-

changé et semblable à celui de l'aile ouest. Un changement plus notable fut effectué au niveau de la toiture où l'on ajouta un étage en attique. Quant à la façade arrière, elle fut reconstruite telle qu'elle était, reculée de quelque huit pieds, avec des fenêtres semblables à celles de la façade avant (fig. 17). À cause de l'élargissement de l'aile est, il a fallu reconstruire en partie et élargir la façade latérale entraînant une disposition asymétrique des fenêtres.

c) la structure

Les travaux de 1852 ont impliqué le changement complet de la structure intérieure de l'aile est, en plus de modifier la limite extérieure de l'édifice par le déplacement du mur arrière. Le bloc cellulaire érigé d'après le modèle d'Auburn est bâti en brique, depuis le sous-sol jusqu'au premier étage. Il comporte quatre étages de cellules, accessibles par des escaliers et des passerelles. Une coupe d'une prison de type auburnien donne une idée générale d'une telle disposition (Fig. 3), alors que quelques dessins anciens montrent le bloc cellulaire de la prison du Pied-du-Courant et illustrent cette coupe (Fig. 18). Lorsque Wolfred Nelson visita la prison en 1851, toute l'aile était vidée de son contenu. On peut donc supposer que le bloc cellulaire fut érigé sur la totalité de la hauteur de l'édifice, supportant même le nouvel étage de l'attique.

La brique recommandée par Nelson était utilisée pour l'ensemble du bloc cellulaire. Cette fois, on évita le lambrissage et le plâtre des murs en respectant les qualités propres du matériau. La structure de brique sembla toutefois insuffisamment solide pour supporter son propre poids. Aussi dut-on remplacer en 1902-04 la brique des

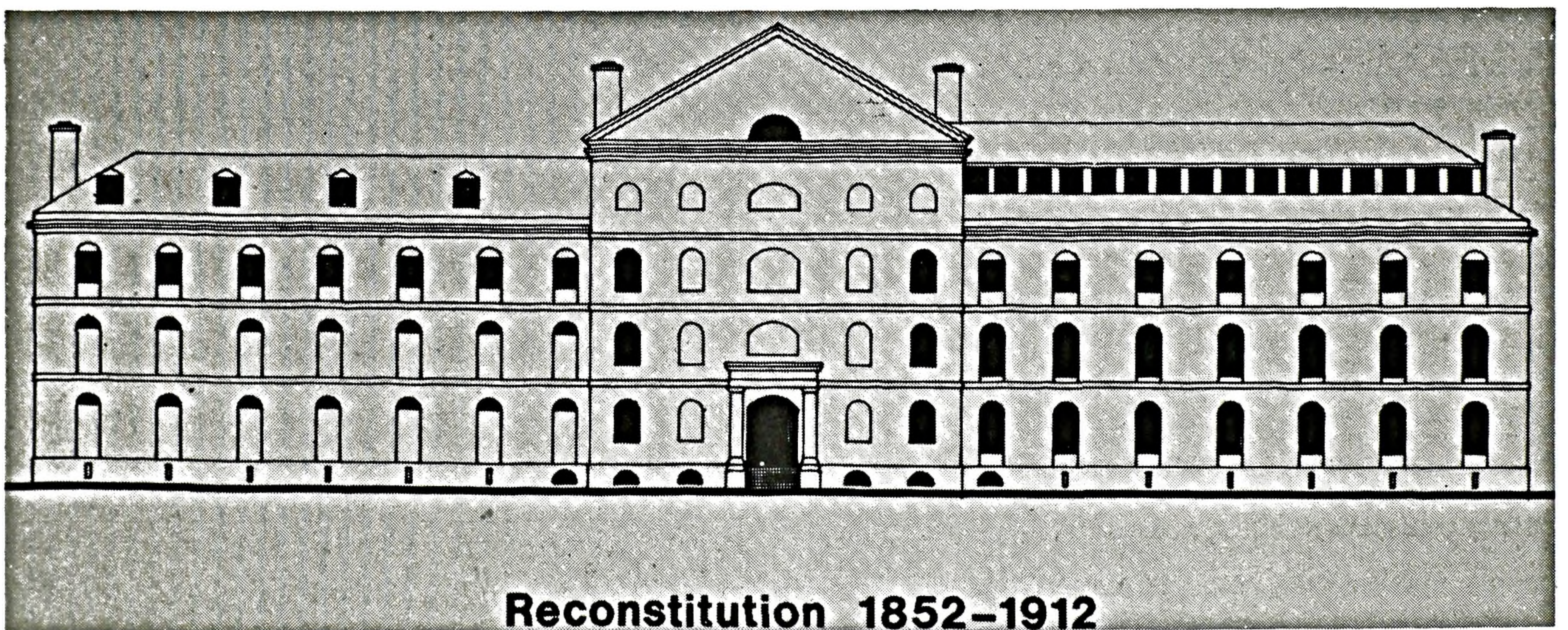


FIGURE 16. Reconstitution de la façade de la prison du Pied-du-Courant, de 1852 à 1912. (Dessin de Pierre d'Anjou).

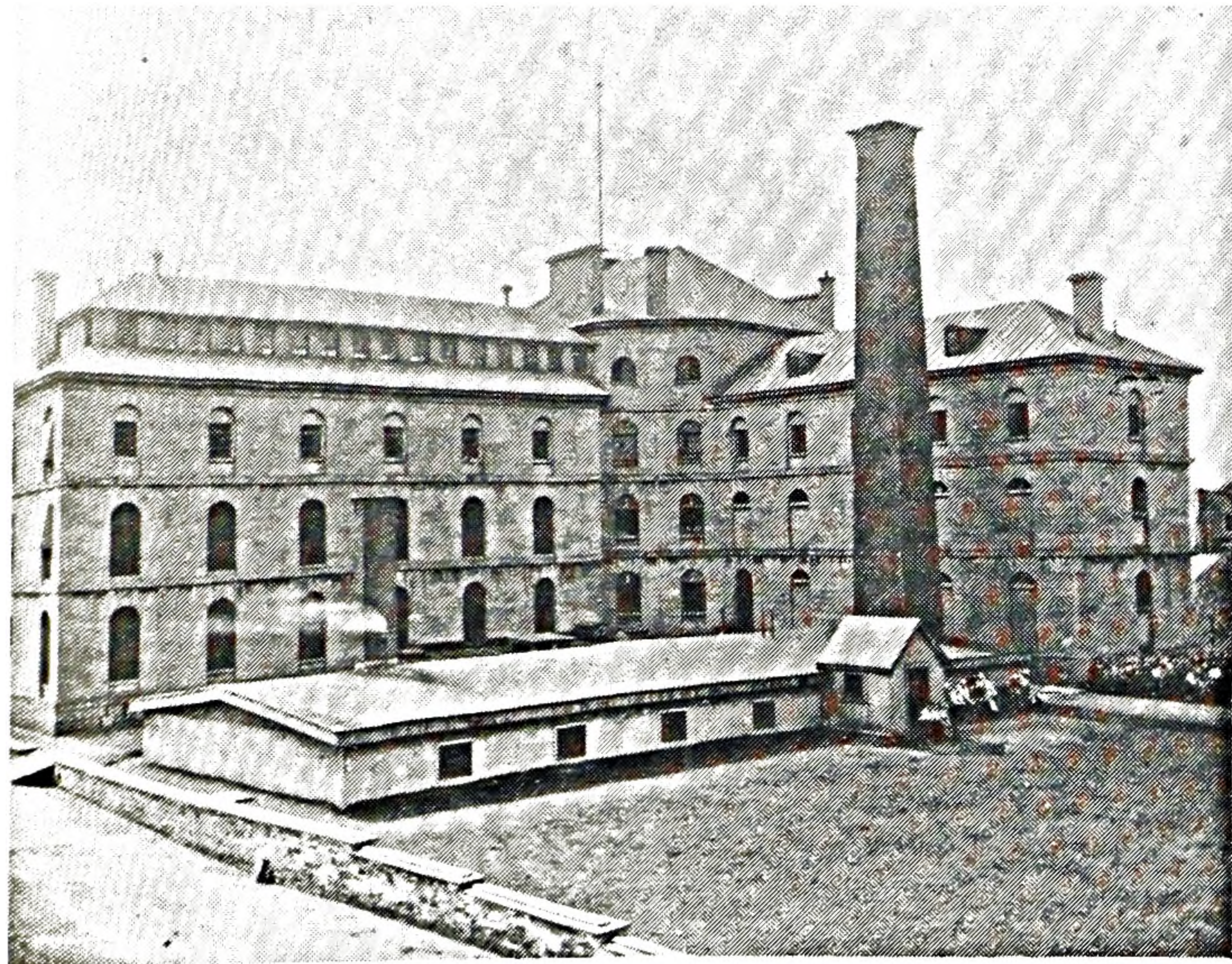


FIGURE 17. Vue de l'arrière de la prison du Pied-du-Courant, vers 1900. (Photo QMBN).

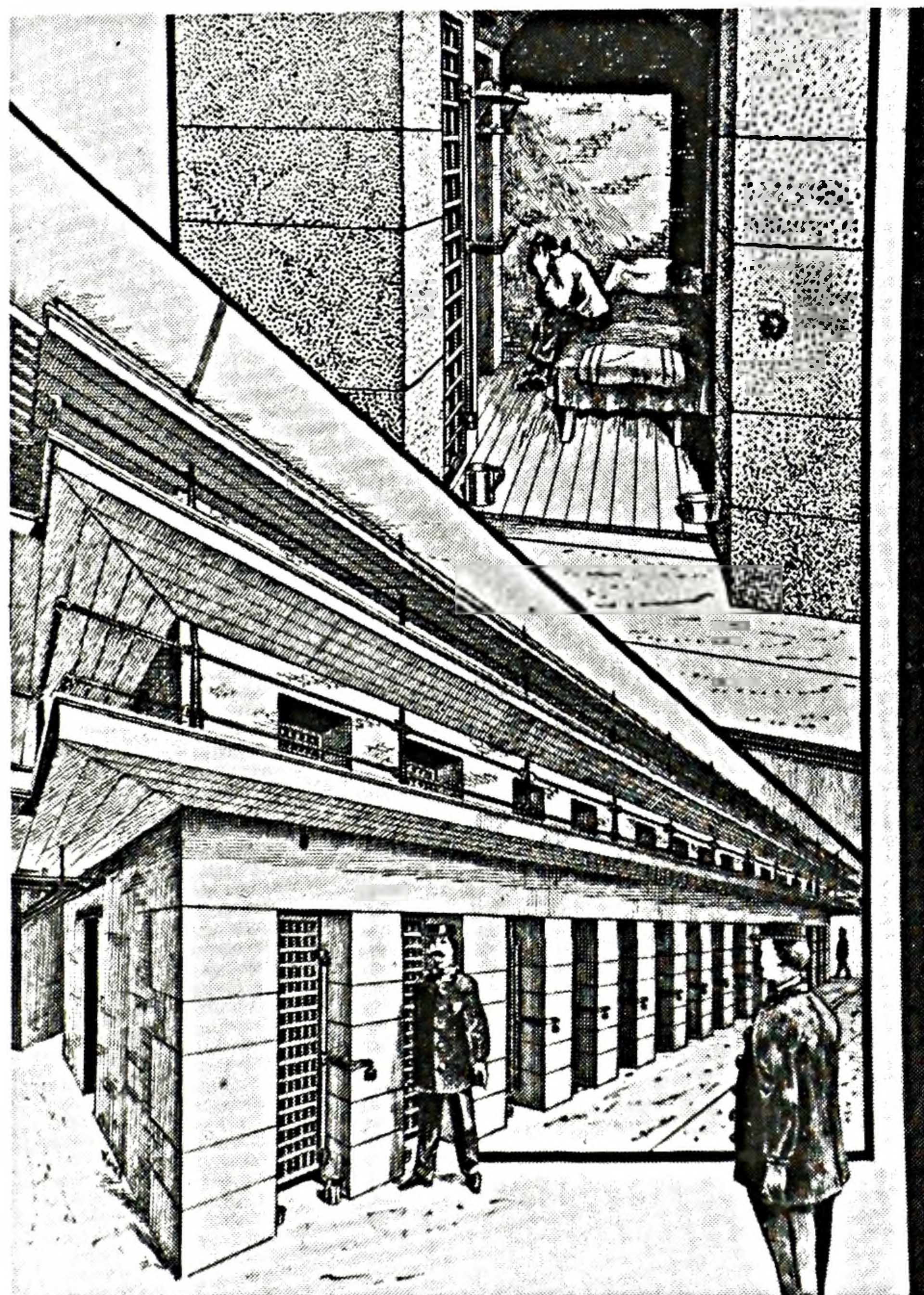


FIGURE 18. Gravure du bloc cellulaire construit en 1852 à la prison du Pied-du-Courant. (Photo QMBN).

premiers étages du bloc cellulaire par des blocs de pierre de taille pour éviter un effondrement.

Les travaux de 1852 ont en partie rompu l'équilibre de l'édifice original. Par souci d'économie, ou par respect de l'ensemble, les architectes ont cependant limité l'importance des modifications et ils prévoient rétablir un ensemble cohérent en poursuivant les travaux dans les autres sections. Cette reconstruction retient l'attention par l'adoption, pour la première fois au Bas-Canada, d'un type architectural inspiré par le système de détention né à Auburn. Aussi faut-il comprendre que l'apparence extérieure de l'édifice a été soumise à une architecture qui contrôlait surtout les dispositions intérieures.

5. La prison du Pied-du-Courant de 1852 à 1912

En même temps que fut reconstruite l'aile est, un projet fut présenté en vue de rendre l'enceinte de la prison plus sécuritaire.³⁸ Aux murs existants, l'architecte George Browne proposa d'ajouter ces tourelles d'angle à l'arrière et un observatoire au-dessus de la porte d'entrée, selon le modèle de Kingston (Fig. 19). Ce projet ne fut pas exécuté et il en fut de même pour un projet d'agrandissement et de division de la cour de la prison, présenté par F.P. Rubidge en 1861 (Fig. 20).³⁹

En 1862, l'architecte des Travaux Publics recommandait de donner suite à un projet d'agrandissement de la prison. C'est Georges-Frédéric

38. *Ibid.*, 71-72.

39. OOA. RG-11. Vol. 276, no 553, 19 octobre 1861.

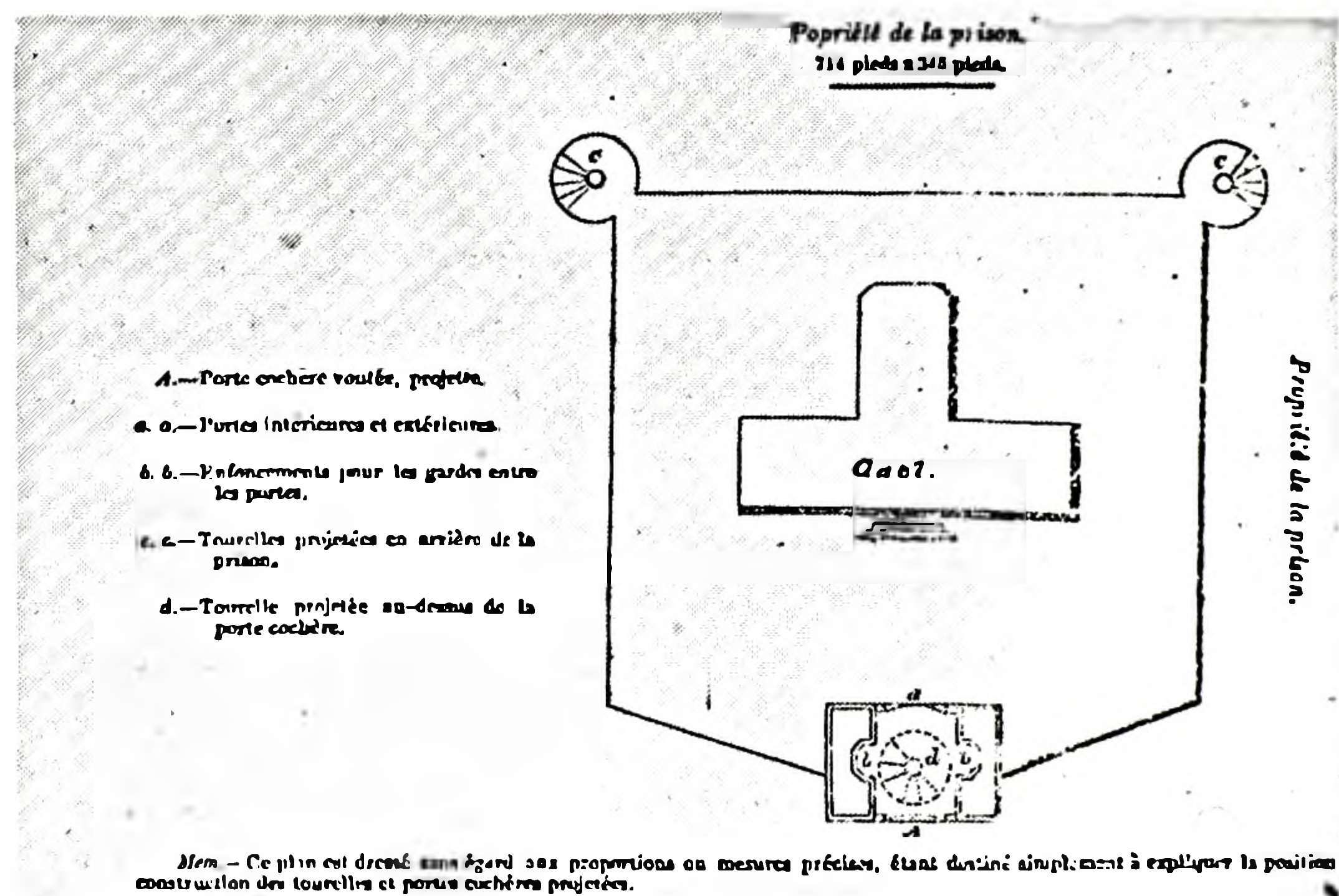


FIGURE 19. Projet de construction de tourelles de guet à la prison du Pied-du-Courant en 1852. Non réalisé. (Extrait du Rapport du Dr Nelson).

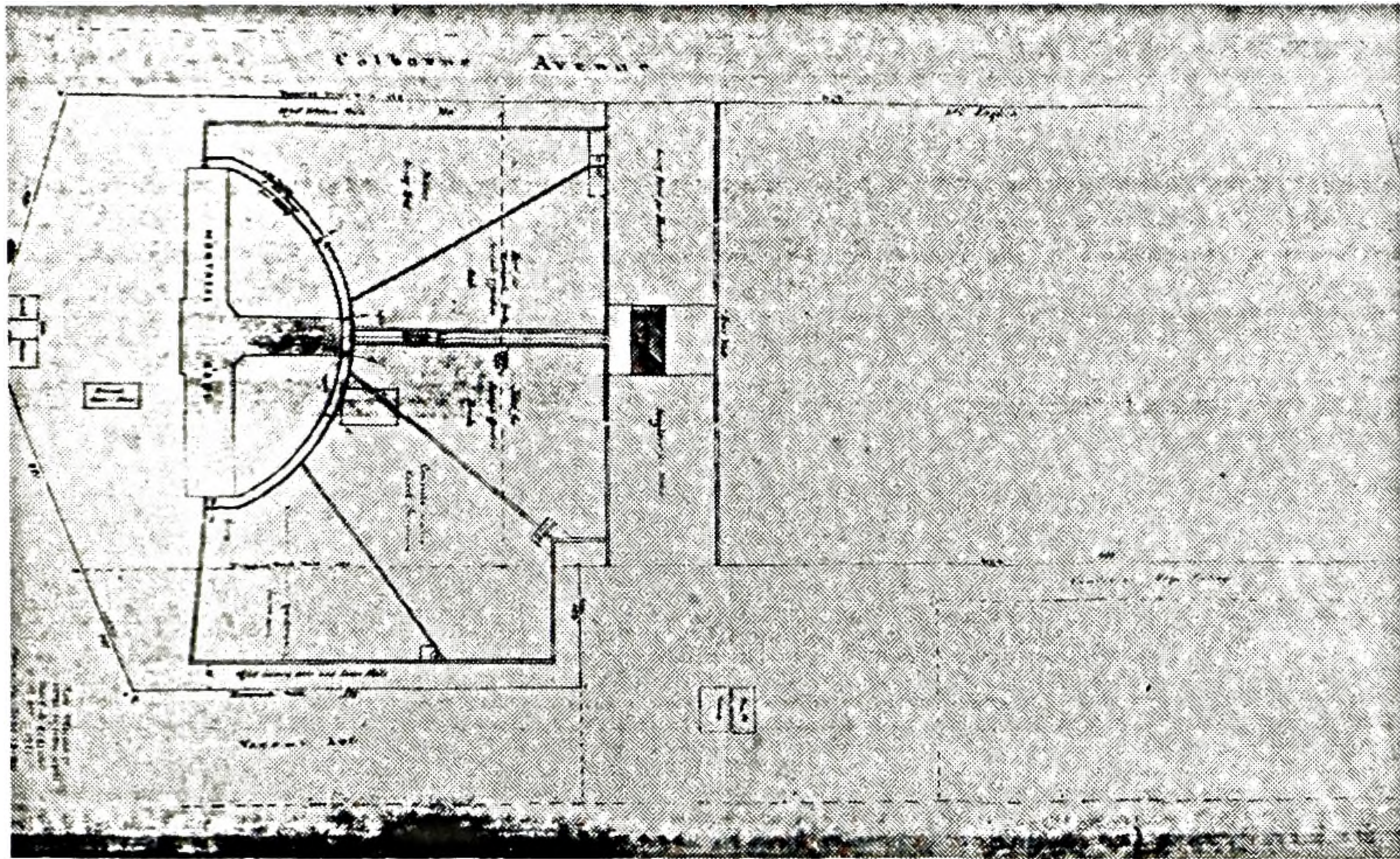


FIGURE 20. Projet de mur d'enceinte et de division de la cour de la prison du Pied-du-Courant. F.P. Rubidge, arch., 1861. (Photo OOA).

Baillaigé, ingénieur, qui envoya aux Commissaires des Travaux Publics les plans de ces travaux projetés. Ces documents proposaient l'addition d'une aile nouvelle de 160 cellules dans le prolongement de l'aile arrière.⁴⁰ Le système auburnien était retenu comme mode de détention. Malgré son intérêt, ce projet ne sera pas réalisé, les autorités hésitant à entreprendre des travaux importants dans un contexte politique changeant. On jugea préférable d'attendre, d'autant plus que des démarches étaient déjà entreprises en vue de mettre sur pied un centre de détention séparé pour les détenus de sexe féminin. On procéda cependant à la construction d'un édifice devant servir comme atelier aux prisonniers, au fond de la cour.

Après la Confédération, la prison de Montréal passa sous juridiction provinciale, le gouvernement fédéral se réservant l'administration des pénitenciers. Le Bureau des Inspecteurs des Prisons, qui fut mis sur pied à l'occasion de ce transfert de juridiction, continua de proposer des projets d'agrandissement, mais aucun ne s'est matérialisé. En 1873, le mur d'enceinte fut démoli en façade pour permettre la percée de la rue Craig. Le portail fut alors reculé d'environ cinquante pieds, à l'emplacement actuel (Fig. 15).

Le gouvernement d'Honoré Mercier décida en 1890 de mettre un terme à la situation déplorable qui prévalait à la prison de Montréal. Le gouvernement acquit des terrains au Sault-au-Récollet, en vue de reconstruire à neuf. Des élections provinciales sont venues interrompre les démarches et,

faute de mieux, on décida de construire une aile neuve au Pied-du-Courant en 1892. Le projet fut bloqué l'année suivante et seul le soubassement fut complété. En 1894, le nouveau gouverneur de la prison, Charles-Amédée Vallée, obtint l'autorisation de se faire construire une résidence sur le terrain de la prison, d'après les plans de l'architecte montréalais Arthur Gendron. Finalement en 1906, le projet d'une nouvelle prison centrale fut remis à l'étude. La prison de Bordeaux, construite d'après les plans de J.O. Marchand et A. Brassard, ouvrait ses portes en 1912 et la prison du Pied-du-Courant était désaffectée.⁴¹

Pendant plusieurs années, le gouvernement cherchera une nouvelle vocation pour l'édifice. La création, en 1921, de la Commission des Liqueurs du Québec régla ce problème. La nouvelle Commission s'installa dans l'ancienne prison et procéda de 1921 à 1924 à la construction d'un vaste complexe industriel et commercial autour de l'édifice. Le bâtiment de la prison fut vidé de son contenu et l'aile arrière démolie. Les toitures furent rasées et remplacées par un nouvel étage en brique, couvert d'un toit en terrasse.

Aujourd'hui, après de nombreuses modifications intérieures, l'édifice de la prison a conservé presque intacts ses murs extérieurs. Seule l'aile arrière est disparue en 1921. Dernièrement, le Gouvernement du Québec décidait de démolir les édifices à bureaux et entrepôts de la Société des Alcools autour de la prison du Pied-du-Courant et de dégager ainsi la structure ancienne. Cette résolution de conserver la prison, la maison du gouverneur et le portail de la cour, au-dessus duquel furent pendus les patriotes de 1837-38, n'est pas attribuable à une reconnaissance des qualités architecturales de cet ensemble par les autorités publiques. C'est de loin l'image de « la prison des Patriotes » qui l'a emporté dans cette décision. La mise en valeur de la prison du Pied-du-Courant, dans une perspective dynamique, contribuera cependant à révéler au public un édifice jusqu'ici inconnu parce que soustrait à la vue depuis près de soixante-dix ans. C'est alors la qualité de son architecture qui contribuera, espérons-le, à sa reconnaissance comme bien culturel du Québec.

Luc Noppen
Groupe de recherche
en art du Québec
Université Laval

40. OOA. RG-11. Vol. 276, no 553, 24 janvier 1863. Plan et devis de Georges-Frédéric Baillaigé.

41. Ghislaine Julien, *op. cit.*, 95-115.